

# Elaboration du plan local d'urbanisme de la commune de MONTAIGU – 22 janvier 2025 réunion PPA



# INTRODUCTION : PRESENTATION DE LA COMMUNE

Montaigu, commune dont la population municipale est de 764 habitants (populations légales 2021 de la commune de Montaigu– source : INSEE-2021). Elle se situe dans le département de l’Aisne et la région des Hauts de France.

La commune fait partie de la Communauté de communes de la Champagne picarde.  
Le SCOT (schéma de cohérence territorial) de la Champagne Picarde a été approuvé le 11 avril 2019, et est exécutoire depuis le 24 juin 2019.

Chaque prescription et recommandations du SCOT concernant le PLU fera l’objet :

- d’une retranscription à l’échelle du PLU,
- d’un récapitulatif sous forme de tableau
- et d’un rappel dans le PADD.

Les documents supra-communaux feront également l’objet d’une analyse et d’une retranscription (SDAGE...)

## MONTAIGU

Superficie : 23.51 km<sup>2</sup>

Nombre d’habitants (2021) : 764 habitants

Densité (2021) : 32.5 habitants au km<sup>2</sup>

Variation annuelle de la population 2015-2021 : 0.2%

Nombre de logements (2021) : 383 logements

## Sommaire

- 1 Géographie Physique
- 2 analyse de l'évolution démographique et des ménages
- 3 analyse statistique des logements
4. Analyse de la densification : logement vacant / renouvellement urbain (la partie concernant les dents creuses ne pourra être analysée qu'après le recensement précis des risques permettant une cartographie).
5. Emploi et activités
6. Activité agricole
- 7 Equipement public



## Géologie

La région naturelle du Laonnois fait partie des terrains sédimentaires du tertiaire. Le sol se couvre de **craie blanche sans silex**, sur laquelle **s'étend souvent une couche de limon jaune** qui constitue un sol arable de bonne qualité.

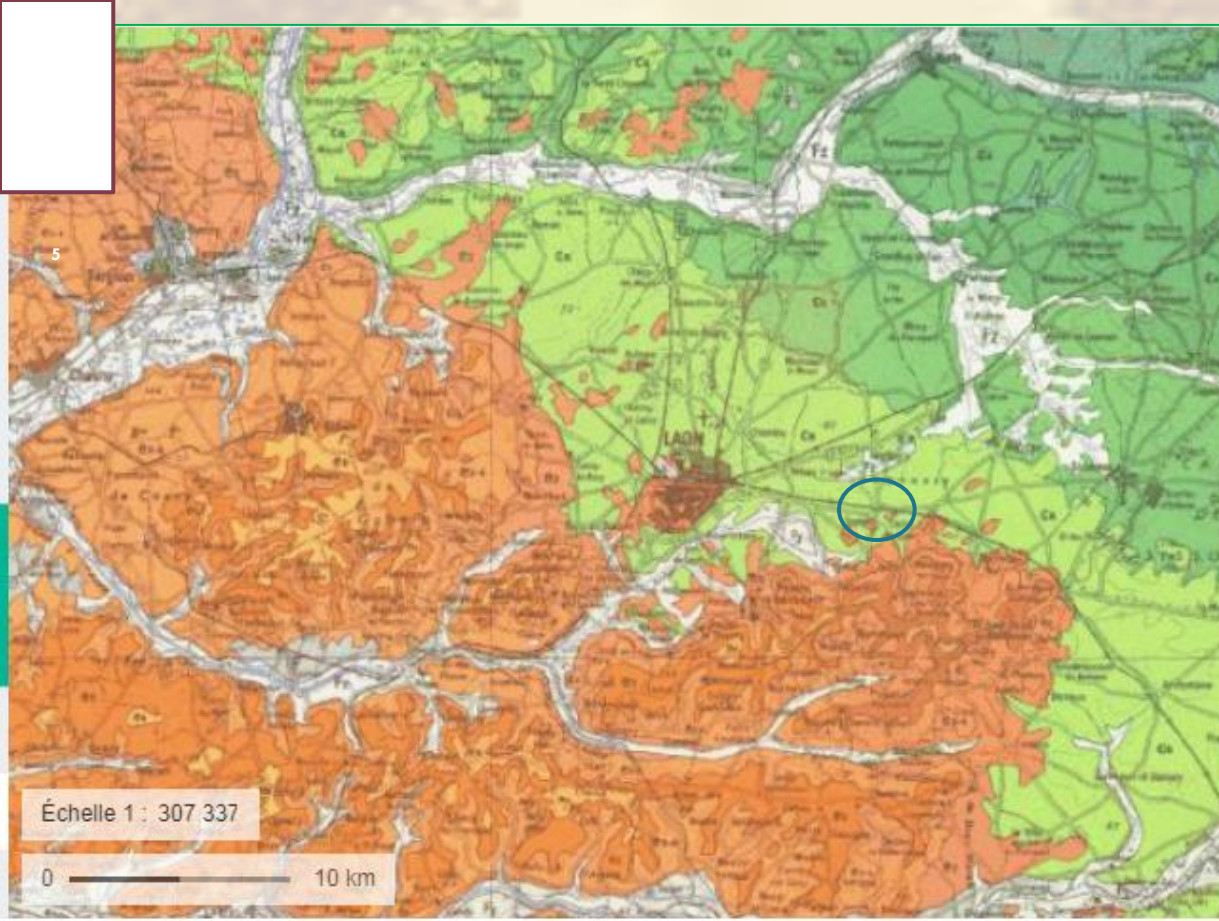
La région se situe aux confins des plateaux de l'Île de France qui surplombent la plaine crayeuse et la Picardie dont la craie est recouverte de limons.

La formation du relief actuel s'explique par la succession des phénomènes géologiques ayant affecté les couches sédimentaires du Bassin Parisien



Ère quaternaire		Terrains gagnés sur la mer
Ère tertiaire		Terrains sédimentaires (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> phase)
Ère secondaire		Argile et craie d'époque crétacée
		Calcaire et marne d'époque jurassique
Ère primaire		Roches schisteuses














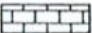
La commune de Montaigny se situe à la frontière de plusieurs régions naturelles :

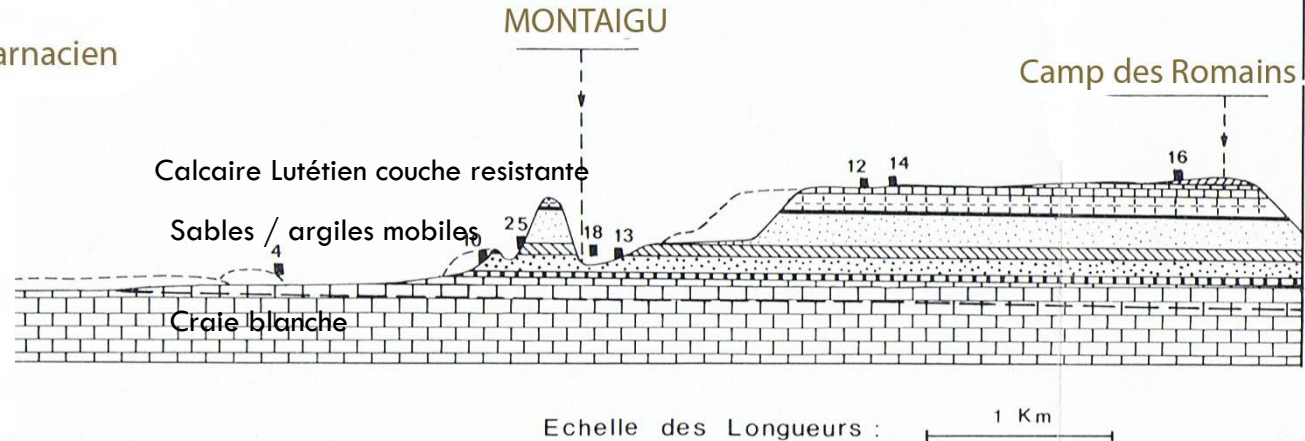
- Au sud, la partie septentrionale de l'Île de France, plateforme structurale de calcaire grossier, couverte de minces placages de sables et d'argile de Saint-Gobain
- Au Sud-Est, la Champagne crayeuse dépourvue d'argile à silex et de limon mais surmontée par des sables de l'éolien.
- Au Nord, La picardie plaine crayeuse couverte de limons supportant les avant-buttes thanésiennes, témoins d'une ancienne extension vers le Nord des formations tertiaires.

Montaigny s'installe au sein d'une morphologie particulière de la bordure septentrionale du pays tertiaire constituée de dissection de cuesta et de buttes-témoins. Cette extrême vulnérabilité du plateau tertiaire tient à la lithologie des couches de l'Eocène inférieur : sous la dalle lutétienne, seule couche résistante, affleurent alternativement sables et argiles, toujours mobiles.

Ainsi, les deux principaux faciès que l'on peut mettre en évidence sont les suivants :

- des sables thanétiens à la base surmontés par des argiles sparnatiennes, puis des sables de Cuise et enfin, les calcaires lutétiens (Mont-Aigu)
- à l'extrémité de la Cuesta Tertiaire, la craie blanche du Sénonien

- 2.1  - E5f : Lutétien supérieur  
Argile de Saint Gobain
- 2.2  - E5e Lutétien supérieur - Calcaire à Cérithes
- 2.3  - E5ad Lutétien inférieur et moyen
- 3.1  - E4b Yprésien supérieur Cuisien  
Argile de Laon
- 3.2  - E4a Yprésien supérieur Cuisien -  
Sable de Cuise
- 3.3  - E3 Yprésien inférieur - Sparnacien
-  - E2c Thanétien supérieur -  
Sables et grés de Bracheux
-  - E2b Thanétien moyen Argiles de  
Vaux sous Laon
-  - C4/6 Sénonien craie à  
Belemnites
-  - C4:6 Sénonien - craie à micraster





## Commune de MONTAIGU



**Les éboulis de pente E** – Dépôts très hétérogènes et discontinus sur les versants des buttes et des vallées encaissées. Ils sont constitués de fragments de calcaire lutétien dans une matrice sablo-argilo-limoneuse.

**Colluvions de dépression, de fond de vallée et de piémont (CV en gris)** : accumulation continue de matériel local dans les zones déprimées par solifluxion, ruissellement ou gravité. Ces colluvions sont limoneuses sur les plateaux calcaires et sur la plaine crayeuse. Elles sont sableuses au pied de la cuesta et dans la zone d'extension des sables de Sissonne. Vallons secs.

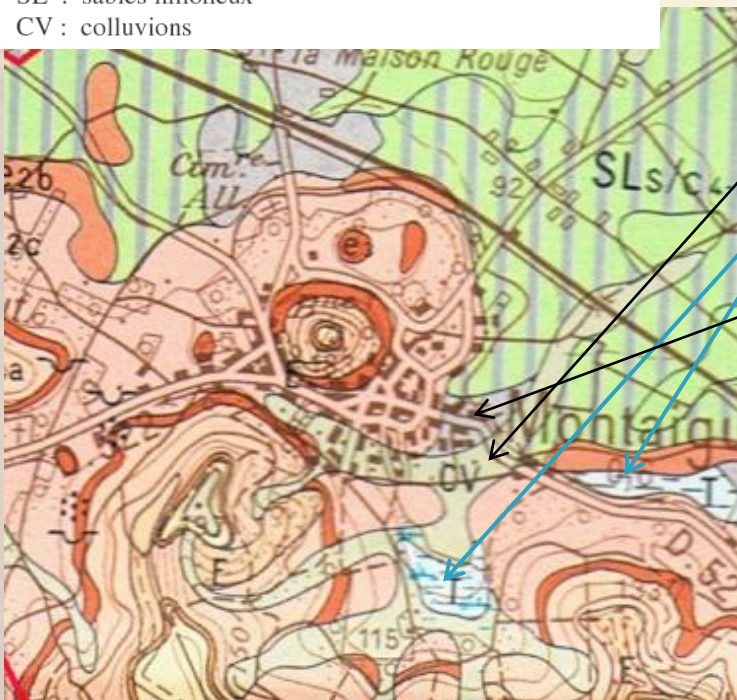
**FZ Alluvions modernes** : elles sont constituées de limons fins à charge calcaire sur la plaine crayeuse (basse vallée de la Souche). Généralement peu épaisses (1 à 2 m).

**Les tourbes T** sont bien développées dans les vallées de la Souche. Elles ont moins d'extension dans les vallées du ru de Barenton, ainsi qu'au pied de la cuesta tertiaire, dans de petites dépressions fermées (Montaigny).

**Les sables limoneux SLb** (remaniement quaternaire des sables éocènes. Il repose sur l'agile de Vaux-sous-Laon



c4-6 : Sénonien (craie)  
e2c : Thanétien supérieur (sable et grès de Bracheux)  
e3 : Yprésien inférieur  
e4a : Yprésien supérieur (Cuisien)  
SL : sables limoneux  
CV : colluvions



• **Colluvions de dépression, de fond de vallée et de piémont (CV en gris)**

**Les tourbes T** sont bien développées dans les vallées de la Souche. Elles ont moins d'extension dans les vallées du ru de Barenton, ainsi **qu'au pied de la cuesta tertiaire, dans de petites dépressions fermées (Montaigu).**

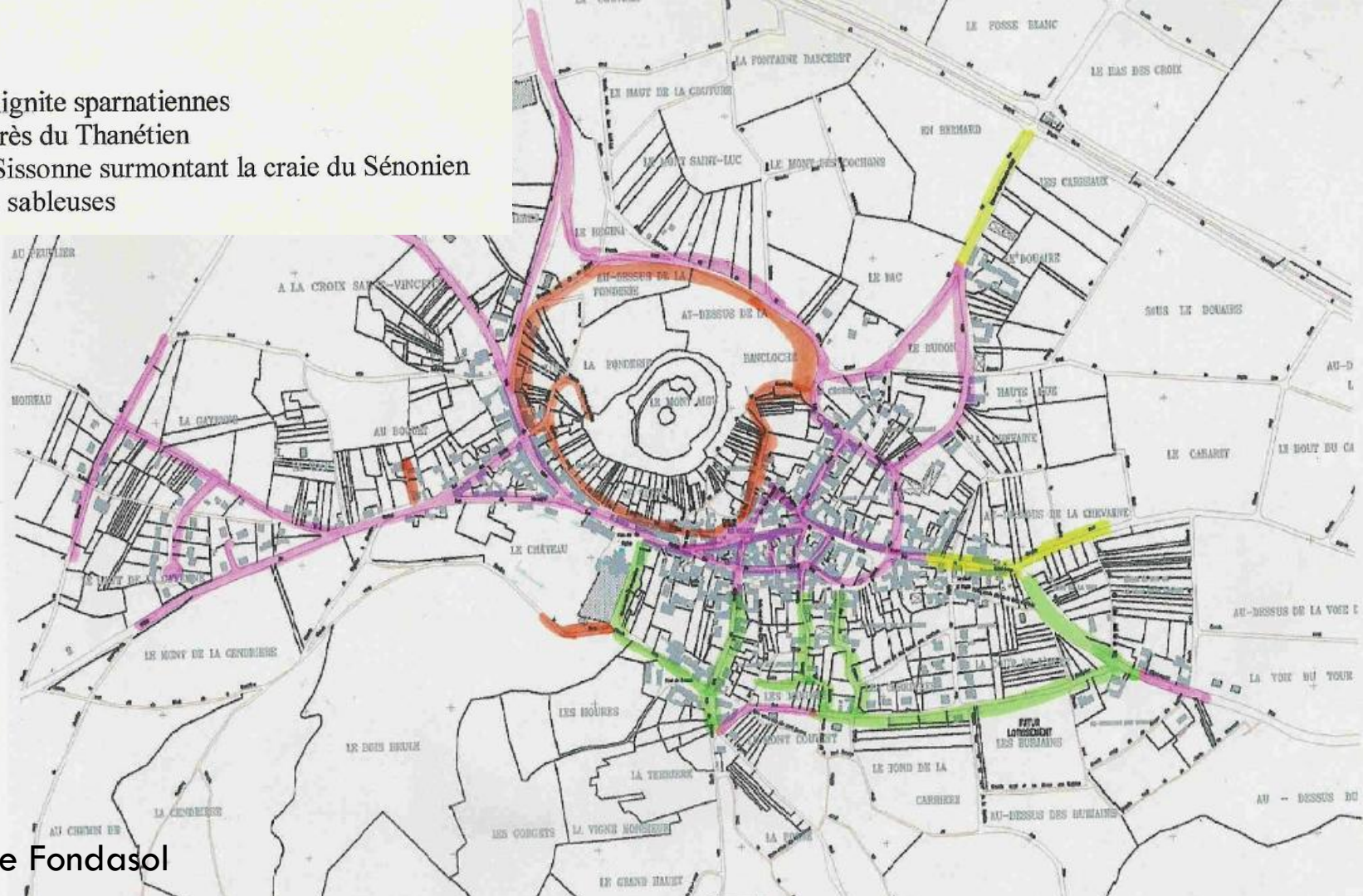
**Les sables limoneux SLb** (remaniement quaternaire des sables éocènes. Il repose sur l'agile de Vaux-sous- Laon Cette alternance de sables limoneux, de tourbes, de colluvions, entraine parois des nappes d'eau qui affleurent et des risques.

**Cette carte géologique est au 1/50 000 eme, cependant, elle démontre la nécessité de prise en compte des sols dans l'étude des possibilités de construire.**

Les colluvions et fond de vallée, seront l'occasion d'un report des ruissellements dans le document graphique du PLU (Carte IGN et géologie). La partie hydrologie sera complétée du SDAGE et de mesures du SDAGE. (Partie risque)

# Légende

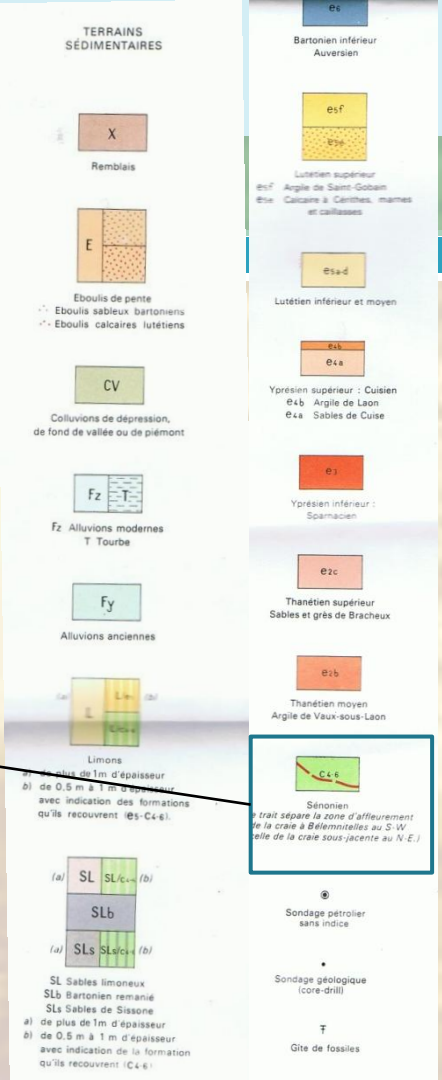
- Argiles et lignite sparnatiennes
- Sables et grès du Thanétien
- Sables de Sissonne surmontant la craie du Sénonien
- Colluvions sableuses



SOURCE : Etude Fondasol



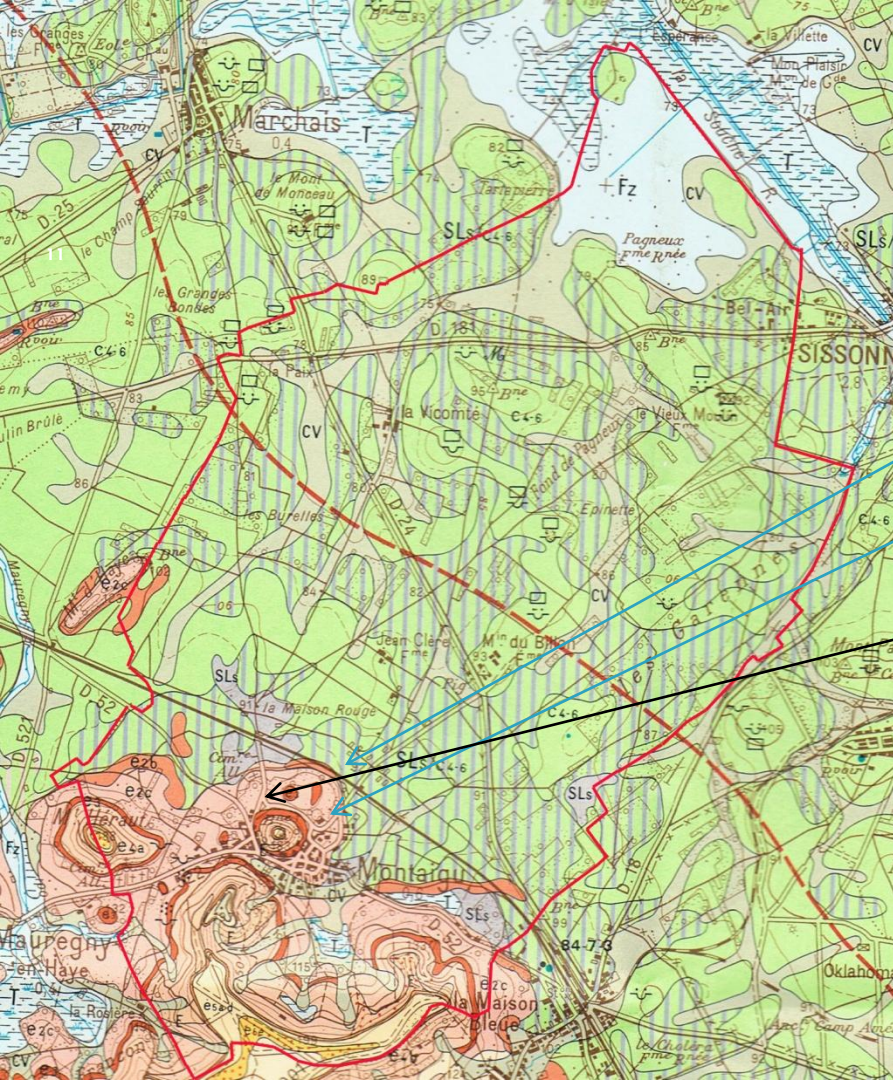
# Elaboration du Plu – document de présentation géologie



**Sénonien – C4- 6 - Secondaire**  
**La craie sénonienne représente la majeure partie du sous-bassement de la région.** Elle se présente comme une **craie blanche sans silex**. La craie sénonienne possède plusieurs faciés :

- Une craie blanche sans silex, pure, friable, très gélive, contenant des nodules de marcssite et des lits de calcite. Elle est souvent très fragmentée.
- Une craie jaunâtre ou grisâtre, plus dure, magnésienne (carrière)
- Des sables dolomitiques, soit fins, onctueux, **renfermant des nodules de grés**, soit plus grossiers en bancs localement grésifiés.





## Tertiaire

**Thanétien E2** : il est représenté sous deux faciès : l'argile de Vaux-sous-Laon (e2b) qui ne dépasse pas 1 ou 2 m d'épaisseur et les sables et grès de Bracheux (E2c) 25 à 35 m d'épaisseur. L'Argile de vaux est la plupart du temps glauconieuse gris verdâtre. Elle n'est souvent pas visible à l'affluement mais **existent sous les avant-buttes tertiaires comme le Mont Héraut et le Mont Aigu et au pied de la cuesta tertiaire.**

Les sables et grès de bracheux sont localement grésifiés à la partie supérieure, on en retrouve des blocs épars à la surface de la craie. Ces sables ont participé par remaniement éolien à la formation des sables de SiSSonne.





Yprésien inférieur ou Sparnacien E3 – c'est un niveau d'argiles vertes, grises ou bariolées, fossilifères, avec des lits de lignite. **Cette assise est plus ou moins continue, le long de la Cuesta tertiaire et a fait l'objet d'exploitations aujourd'hui abandonnées.**

Yprésien supérieur :

Cuisien E4. Les sables de Cuise dont l'épaisseur varie de 50 à 60 m sont très fins, doux, **argileux**, clauconieux. Leur coloration est variable.

**Argile de Laon E4b (moins présent) argile** gris verdâtre. Son épaisseur est assez faible (moins de 5 m) **elle détermine, sur les versants un niveau de sources**

Lutétien inférieur et moyen – E5a-d- Butte de Mont Aigu **couche résistante**. L'assise est constituée par une alternance de bancs de calcaire à éléments assez grossiers, siliceux. ce calcaire grossier ne s'altère jamais profondément.



## Géologie et pierres de construction

Depuis les remparts Sud de la ville de Laon, la vue s'étend vers les collines du Soissonnais oùaffleurement les terrains lutétiens. Les anciennes carrières sont très nombreuses dans la région et sont souvent toutes abandonnées alors que leur exploitation continue dans le Soissonnais. Il existait également des carrières de grés du thanétiens.

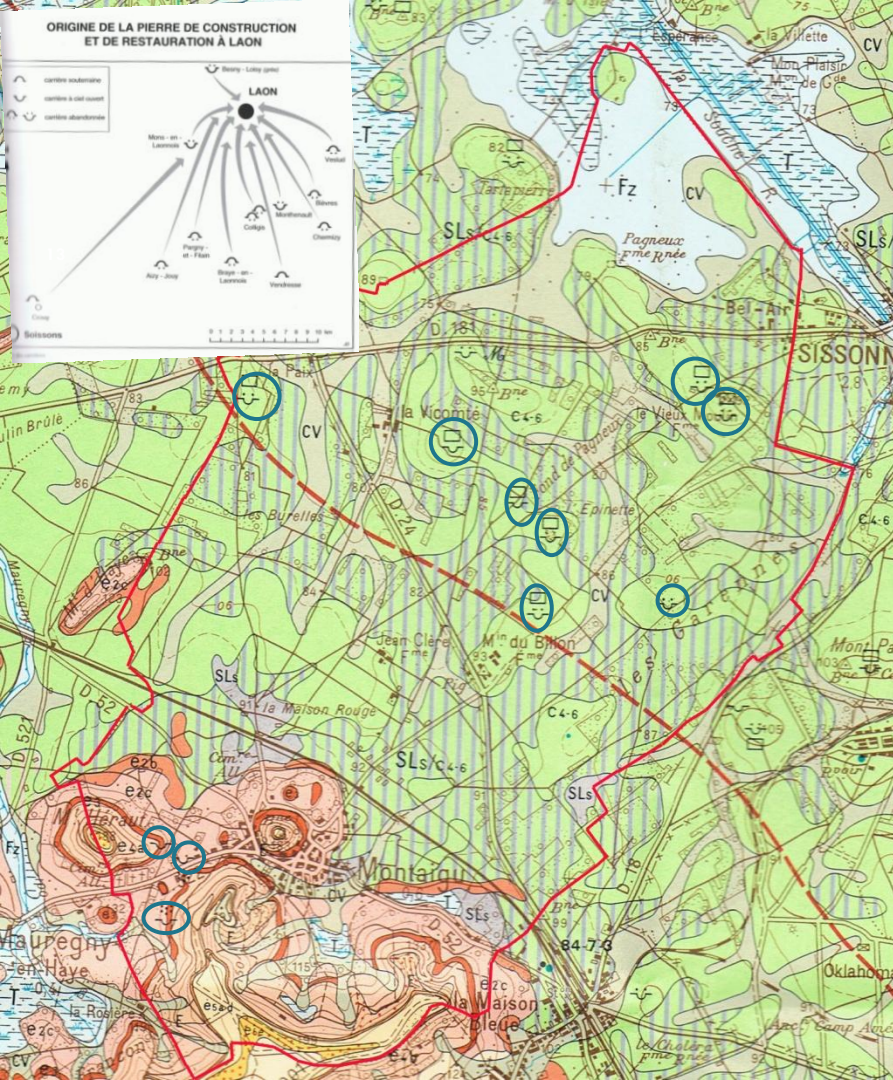
**Le territoire communal compte d'anciennes carrières à ciel ouvert** qu'il convient de préciser au sein du dossier PLU pour assurer la prise en compte des risques.

Une carrière n'est pas précisée abandonnée au sein du village en périphérie Ouest.

Les sables ont pu également être utilisés pour les travaux de génie civil.



Anciennes carrières, **beaucoup de carrières ont été exploitées pour les besoins de la construction : pierres à bâtir** (rectangle)





➤ rue de la Gayenne : les photographies, ci-après, montrent bien la présence de buttes sableuses (Thanétien). D'après la mairie, le sable a été exploité autrefois par la commune et les excavations ont été remblayées par des ordures ménagères diverses.

14



La présence de carrières dans le village

➤ rue de la Carrière : compte tenu de la topographie du site, le bas de cette rue a été remblayé au droit de la voirie



Un report des carrières complétera la partie risque.

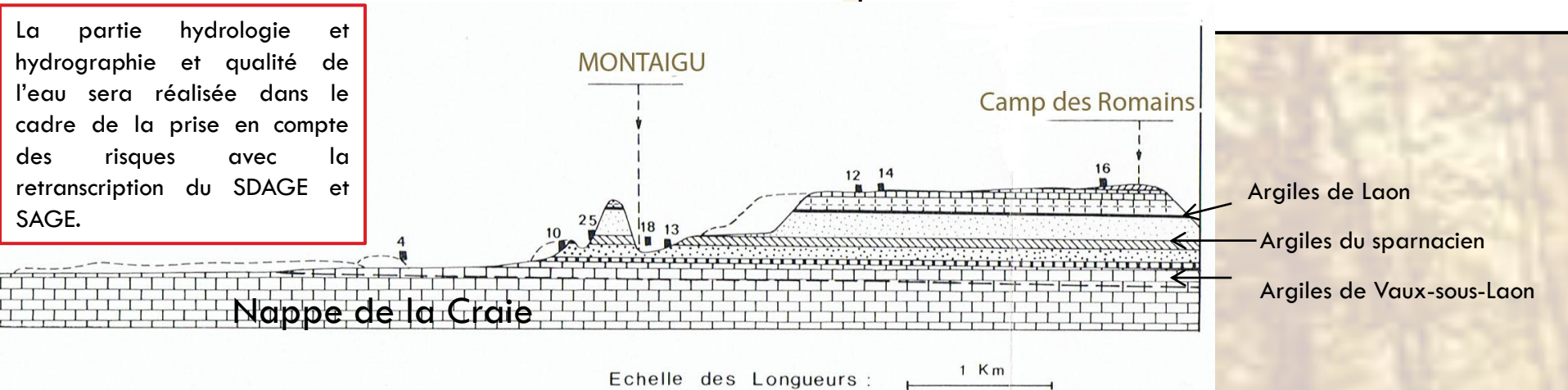
## Hydrogéologie

**Une ligne assez constante de sources marque le niveau de l'argile de Laon, située à la partie supérieure de l'Yprésien (180 m). Fréquemment, le griffon de ces sources se marque dans le paysage par l'existence d'une micro-tourbière. Ces sources sont dépendantes des réseaux aquifères du Lutétien.**

Le contexte géologique local, et notamment la présence d'un niveau imperméable (argile du Sparnacien), engendre l'existence de nappes phréatiques dans les formations suivantes :

- nappe du Lutétien : il s'agit d'une nappe suspendue qui repose sur les argiles de Laon. Elle souligne le contact Cuisien – Lutétien par une ligne de sources
- nappe du Cuisien : cette nappe repose sur les argiles à lignite du Sparnacien
- nappe du Thanétien : elle repose sur les argiles de Vaux-Sous-Laon ou sur la craie. Les sables thanétiens de granulométrie homogène favorisent la circulation des eaux
- nappe de la craie.

La partie hydrologie et hydrographie et qualité de l'eau sera réalisée dans le cadre de la prise en compte des risques avec la retranscription du SDAGE et SAGE.



Argiles de Laon  
Argiles du sparnacien  
Argiles de Vaux-sous-Laon



## Les sols : Pédologie



Les sols de l'Île de France : ils sont sableux et sablo-limoneux ou sablo-argileux.

**Les formations sableuses sont abondantes sur les pentes au pied de la côte tertiaire.** (autour de Montigny sol sablo- limoneux).

Formation sableuses :

**Les sables de l'Yprésien** n'affleurent que sur des pentes très fortes ou sur de légers replats. Ces sols constituent pour la majorité, des sols bruns, plus ou moins calcaires suivant leur teneur en carbonate de calcium.

Au niveau des replats : on observe la présence de sols lessivés.

**Les sables du thanétiens**, situés dans des positions topographiques moins accentuées, sont beaucoup **plus évolués et présentent un développement de podzol humo-ferrique**. Ces podzols sont fréquemment recouverts par des dépôts sableux plus récents.

**Les vallées et dépressions localisent des sols peu évolués d'apport.**

**Les formations argilo-sableuses et argileuses : la presque totalité des sols situés en pentes sont des sols bruns ou sols bruns calcaires.**

Formation limoneuses et limono-sableuses : **Les limons homogènes présentent un développement de sol brun lessivé**

**L'économie hydrique des sols est très variable : il est lié à la position topographique, à la perméabilité interne des matériaux ainsi qu'à la présence des différentes nappes aquifères, à caractère temporaire ou permanent.**

**Sur le plateau : sables lutétiens, drainage souvent excessif.**

Sur les pentes, le démantèlement des assises du Lutétien a pollué les sables de Cuisse d'une charge de calcaire. Vers le bas de pente, les sables de Cuisse sont des sols lessivés.

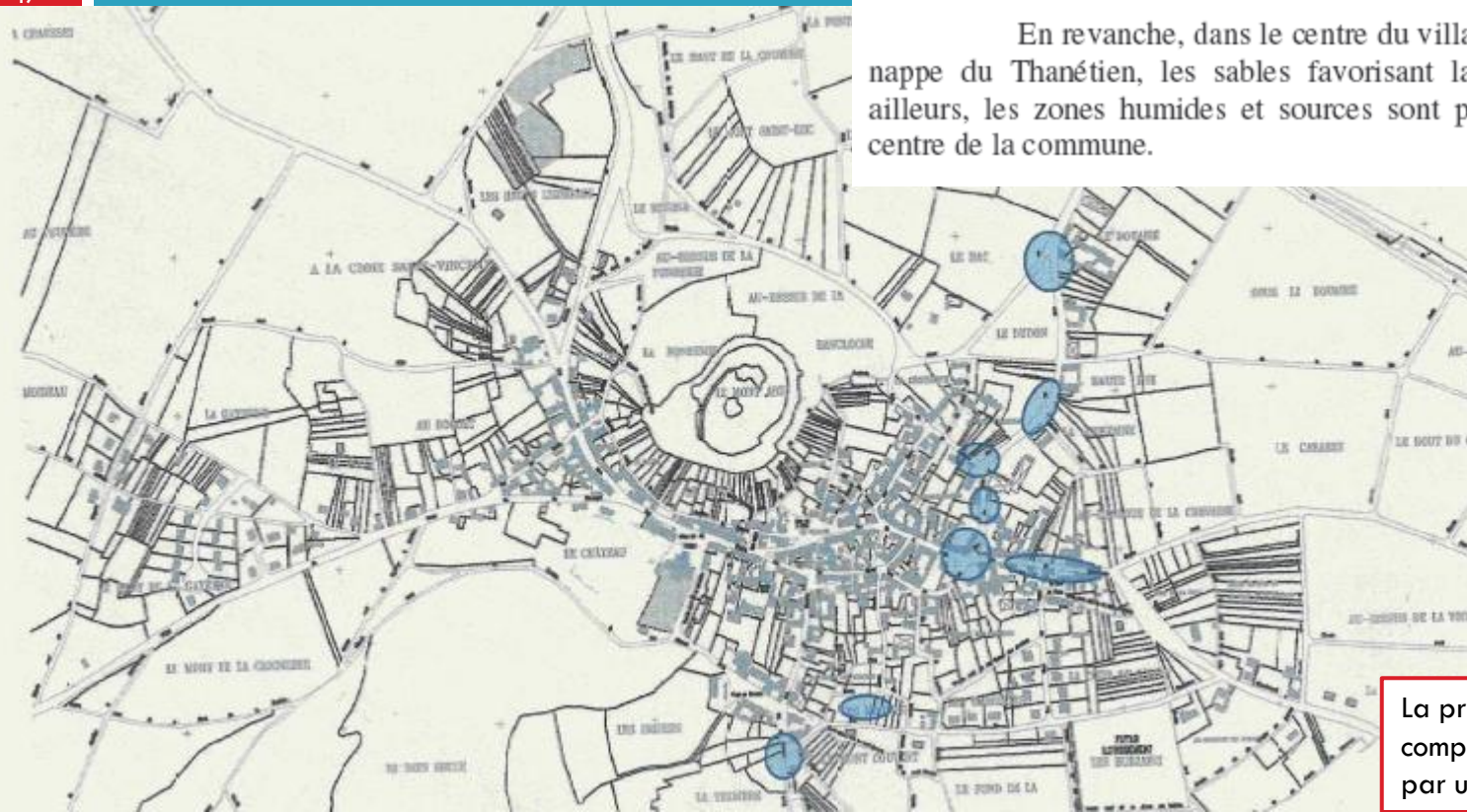
Entre les deux tourbières de Mareigny et de la butte de Montigny, le pied de la cuesta tertiaire présente des sables thanétiens. Ils sont développés en podzols.

L'analyse des risques liée au sol viendra complétée cette étude

# Pédologie – Localisation des zones à sols près le village

Source : étude Fondasol

17



- au plan hydrologique

A l'extrême Est du village, dans la plaine crayeuse, la nappe phréatique devrait se trouver à plusieurs mètres de profondeur.

En revanche, dans le centre du village, on devrait rencontrer la nappe du Thanétien, les sables favorisant la circulation de l'eau. Par ailleurs, les zones humides et sources sont principalement présentes au centre de la commune.

A noter la limite des études fondasol (source fondasol).

La prise en compte des risques sera complétée par ces sols marqués par une certaine hygromorphie



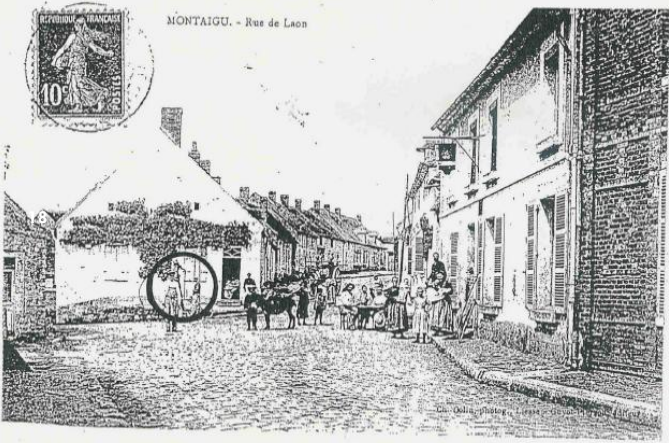
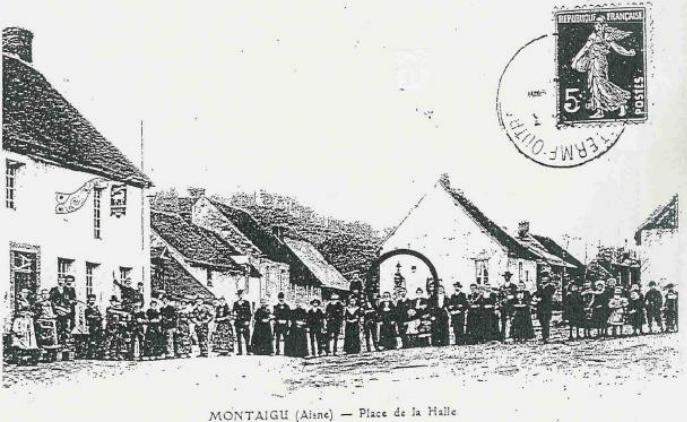


Fig.4 : ancien puits situé rue de Laon



MONTAIGU (Aisne) — Place de la Halle

**Les puits très présents  
au sein du village**

Les anciens puits seront repris dans la partie risqué.



Fig.6 : ancien puits situé rue de la Halle

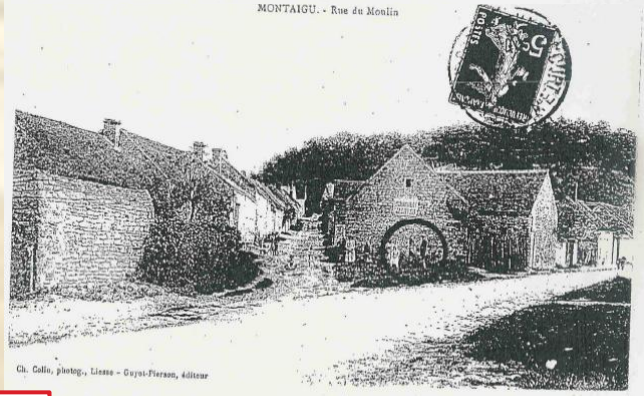


Fig.5 : ancien puits situé rue du Moulin

## La présence d'anciens lavoirs

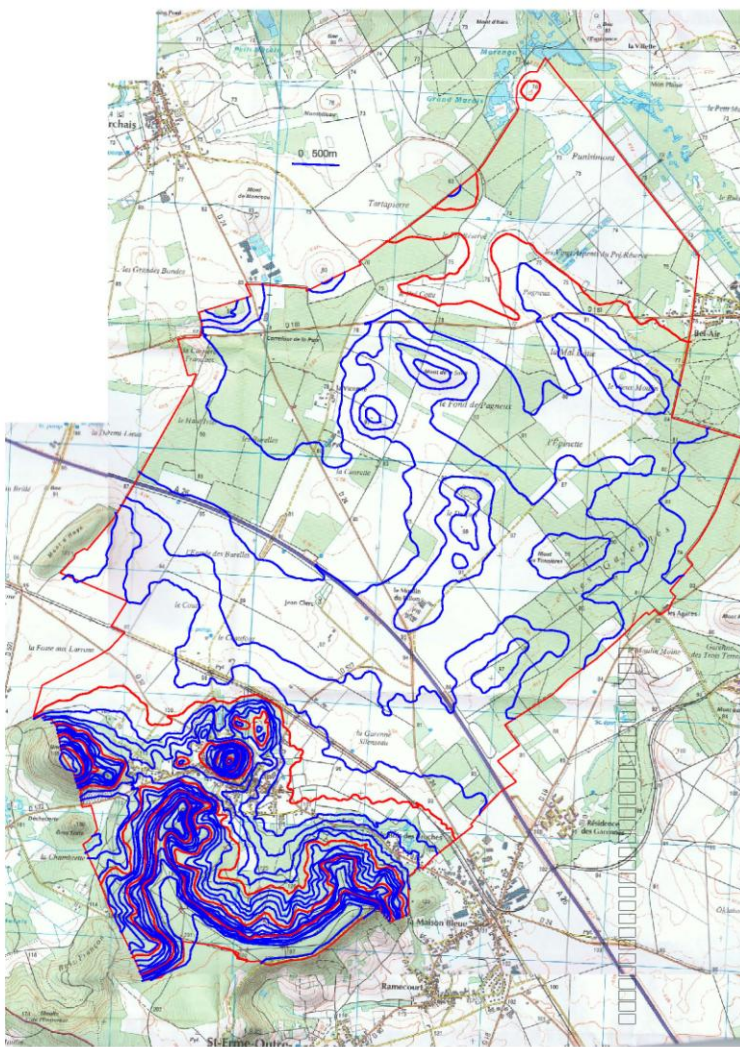
➤ la présence d'un étang, en bordure de la rue de la Croisette au Nord de MONTAIGU, qui, d'après la commune, existe depuis longtemps. C'est une zone où l'on trouve de l'eau à faible profondeur et il y avait, autrefois, un lavoir à cet endroit.



*Les caves souterraines et les fortifications seront analysés dans la partie Architecture /  
forme urbaine et les cavités souterraines seront analysées dans la partie risque*



## Topographie

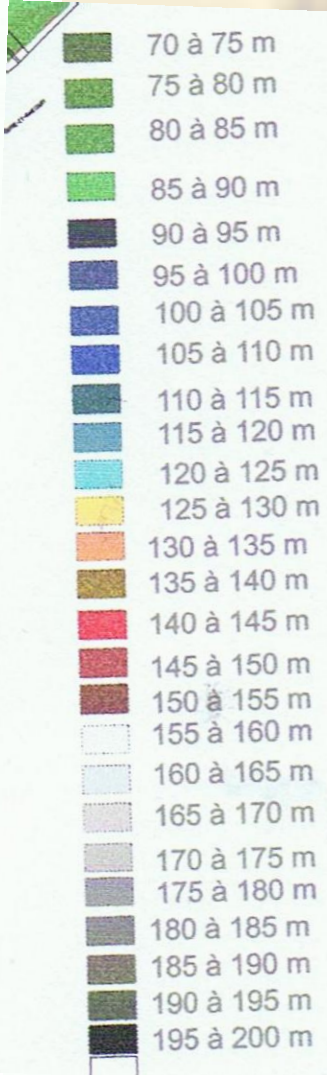
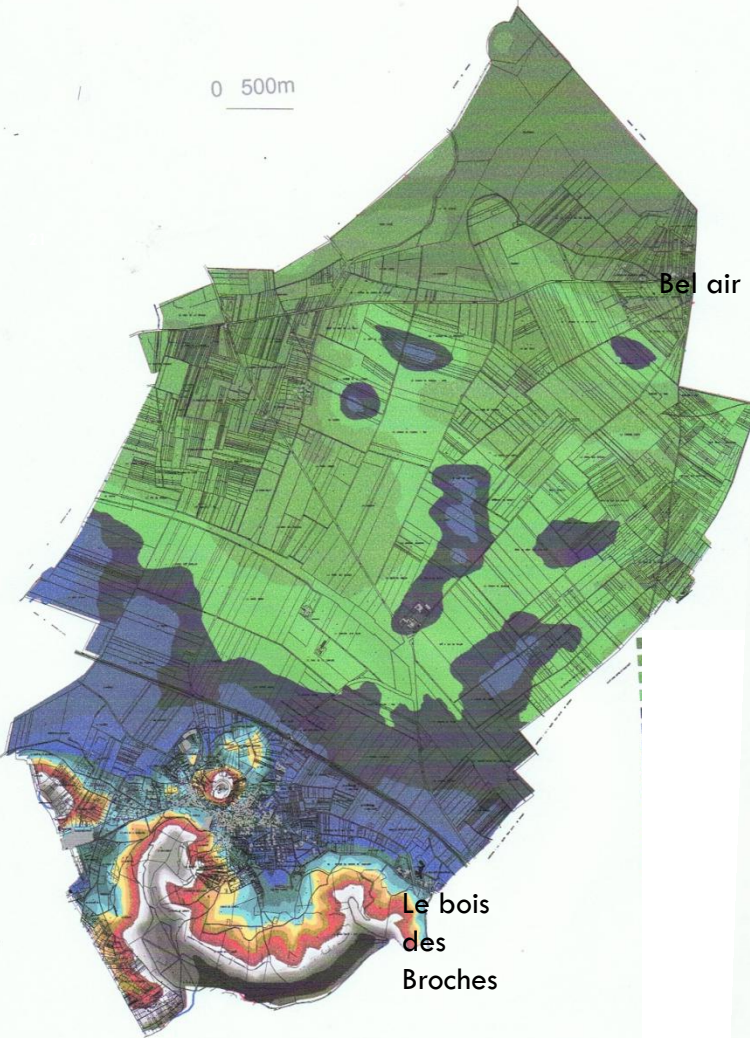


Au contact de plateaux de l'Île de France et des vastes étendues planes qui vont de la Manche à l'Argonne, elle reste d'une identité ambiguë, ni parfaitement picarde, ni complètement champenoise, ni vraiment soissonnaise. **Son altitude varie de 70 à 200 m au sud du territoire.**

On passe de la plaine de la Picardie au Plateau d'Île de France, en passant par les buttes témoins telles que Montaigu ou Mont Hérault et par les talus fortement escarpés ouvrant sur le plateau d'Île de France.

Entre La butte de Montaigu et Le talus entre plateau et plaine : siège le village de Montaigu.

0 500m



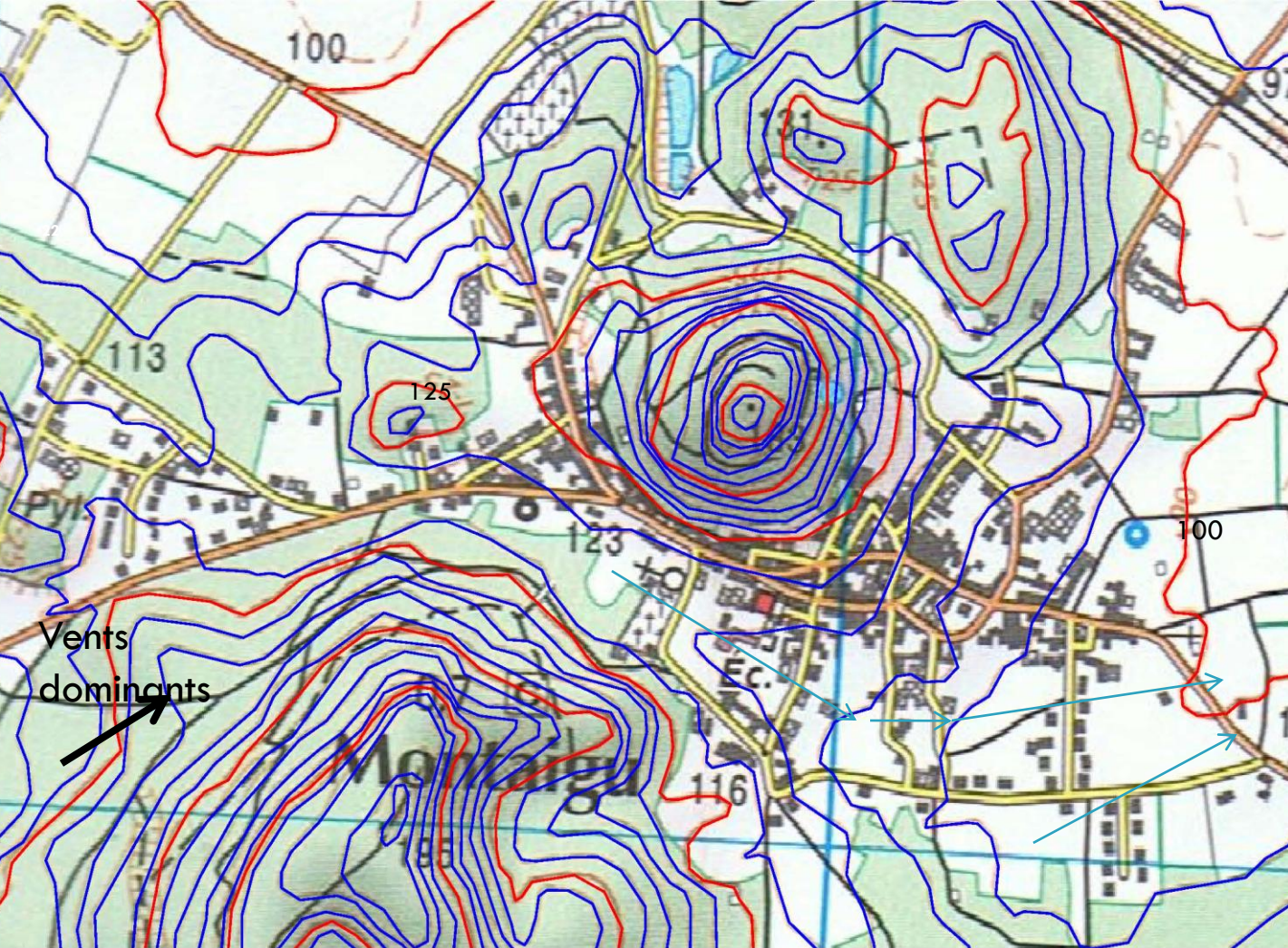
**Le relief est étagé du nord au sud :**  
-Le nord est marqué par les alluvions modernes et la tourbe de la vallée de la Souche (marais de la Souche). L'altitude est **de 70 mètres**.

- **La partie centrale est marquée par une altitude comprise entre 75m et 100 m** (moulin du Billon par exemple). Cette partie est disséquée par des vallons secs (colluvions de vallons) qui entraînent les différences d'altitudes. Globalement, en dehors de quelques «positions sommitales » qui culminent à 100-105m, et de la partie la plus basse de 70 m, elle reste relativement plane (de l'ordre de 80 – 85 m d'altitude).

-**La partie sud composée de deux sous secteurs :**  
-**Une première partie comprise entre 90 et 120 m** annonçant la cuesta et les buttes témoins du sud  
-**Une deuxième partie composée de la cuesta et des buttes témoins culminant à 200 m à l'extrémité sud du territoire**

Le hameau de Bel air est à environ 80 m. Le bois des Broches a une altitude de 130-135 m.





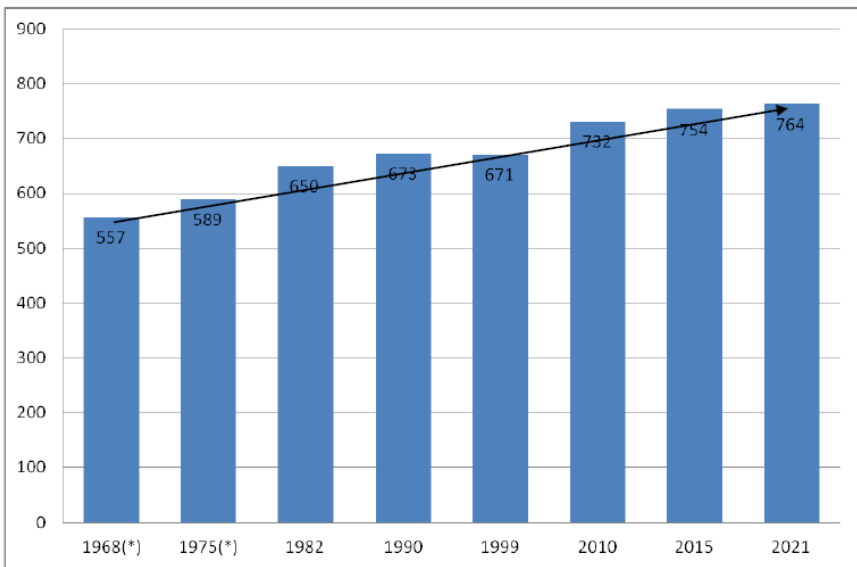
## Topographie du village

Le village de Montaignu est compris entre 100 m (exemple de la rue de Saint-Erme) à l'Est, à 123m au droit du haut de la Gayenne à l'Ouest.

La partie ancienne du village s'est d'abord installée au sud de la butte témoin, entre la cuesta et la butte à une altitude variant de 120 – 125 m. au droit de l'église, le long de ce long couloir ombilical, pour rejoindre la partie Est qui descend progressivement à 100 m.

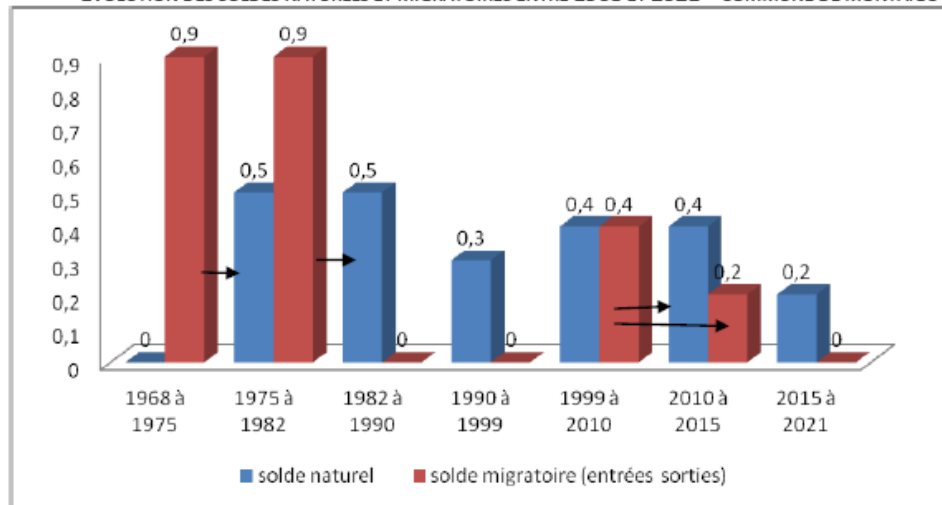
Il s'est ainsi protégé des vents dominant orientés Sud-Ouest / Nord-Est. Il bénéficie ainsi de l'ensoleillement au sud, et de la protection de la cuesta.

# Données démographiques - Evolution de la population



La commune de Montaigu connaît une augmentation progressive de sa population de manière globale : son nombre d'habitants passe de 557 habitants en 1968 à 764 habitants en 2021 soit une progression de 207 habitants en 53 ans, soit près de 4 habitants supplémentaires par an durant la période considérée. Cela représente 37% d'augmentation de sa population.

EVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES ENTRE 1968 ET 2021 – COMMUNE DE MONTAIGU



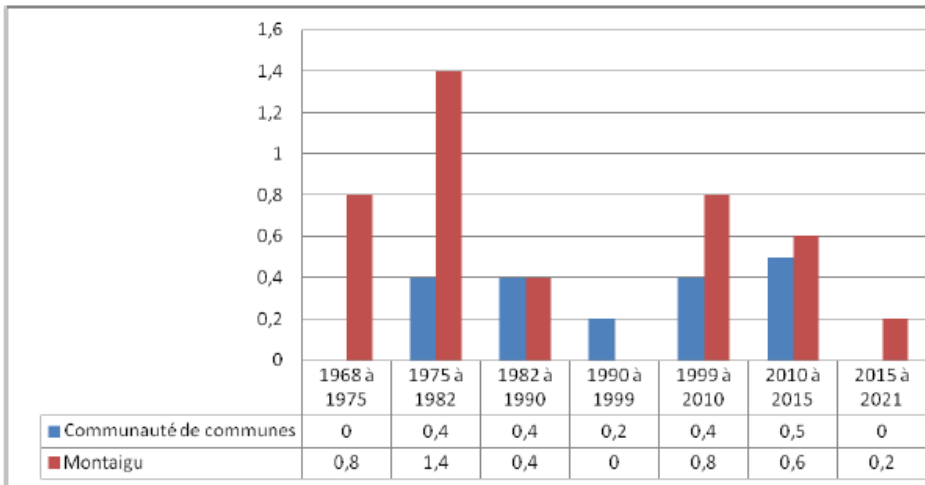
**La variation du solde migratoire a une forte influence** sur l'évolution de la population avec quelques périodes importantes : 1970-1980 /1999-2010, puis 2015-2015

Cette variation est essentiellement le reflet de création de lotissements. Cette variation du solde migratoire assure la venue de jeunes couples, modifiant la structure par âge de la population et permettant une variation positive du solde naturel quelques années plus tard. Au regard de l'évolution des naissances, il s'agit essentiellement de jeunes couples avec enfants venant s'installer sur la commune de Montaigu et faisant légèrement augmenter la courbe des naissances.



# Données démographiques - Evolution de la population

EVOLUTION COMPAREE DE LA VARIATION ANNUELLE DE LA POPULATION EN % : COMMUNE DE MONTAIGU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE



Une évolution plus importante de la variation annuelle de la population de la commune de Montaigny : Principalement entre 1975 et 1982 et secondairement 1999-2015

Cette variation est le reflet du dynamisme communal et de l'attrait pour la commune.

Trois périodes marquent cette évolution :

entre 1975 et 1982-1990 : la population est passée de 589 habitants à 650 habitants en 1982 puis 673 en 1990.

Réalisation de lotissement rue de L'épée, rue des charetiers, au sud du village

Construction du lotissement à l'Ouest du village de Montaigny : « les Gayennes »

Entre 1999 et 2010 : la population augmente de 61 habitants durant la période considérée.

Construction d'un lotissement à l'ouest du village « Le haut de la Gayenne » - village de Montaigny

Construction d'un lotissement au sud du village : « Les Jonquilles »

Rue du Dudon – Nord-Est du village.

Construction d'un lotissement : Bel air (limitrophe à Sissonne) – Lotissement « Le Routy des Moutons »

Une dernière période marquée par la réalisation d'un lotissement :

Réalisation du lotissement : « La Gayenne » au nord du lotissement le Haut de la Gayenne.

## CONCLUSION – EVOLUTION GLOBALE DE LA POPULATION

Montaigu connaît une augmentation progressive de sa population : le nombre d'habitants passe de La commune de Montaigu connaît une augmentation progressive de sa population de manière globale : son nombre d'habitants passe de 557 habitants en 1968 à 764 habitants en 2021 **soit une progression de 207 habitants en 53 ans, soit près de 4 habitants supplémentaires par an durant la période considérée**. Cela représente 37% d'augmentation de sa population.

Cette évolution s'est faite par palier : 1975-1982-1990, puis 1999-2010, et secondairement de 2010 à 2021.

La variation annuelle de la population est principalement due aux entrées sorties depuis 1968. Cette variation migratoire influe ensuite sur la structure par âge de la population par l'arrivée de jeunes couples permettant l'accroissement du solde naturel.

Cette arrivée de jeunes couples est dépendante des constructions neuves, et de la présence d'une école.

Les variations annuelles de population sont relativement comparables à celles qui sont enregistrées au sein de l'intercommunalité de la Champagne Picarde avec cependant des variations positives plus importantes sur la commune de Montaigu en 1968-1982, 1999-2010 et secondairement entre 2010 et 2021.

La densité moyenne est de 32.5 habitants / km<sup>2</sup> en 2021.

Variation de l'augmentation de la population :

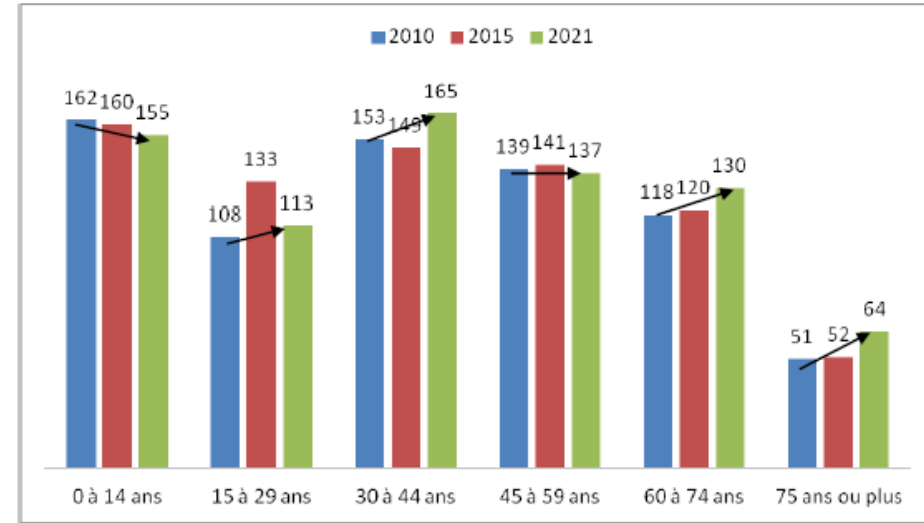
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015	2015-2021
	32	61	23	-2	61	22	10
par an	5	9	3	0	6	6	2

Les augmentations de population les plus significatives concernent les périodes suivantes : 1975-1982, puis 1999-2015.



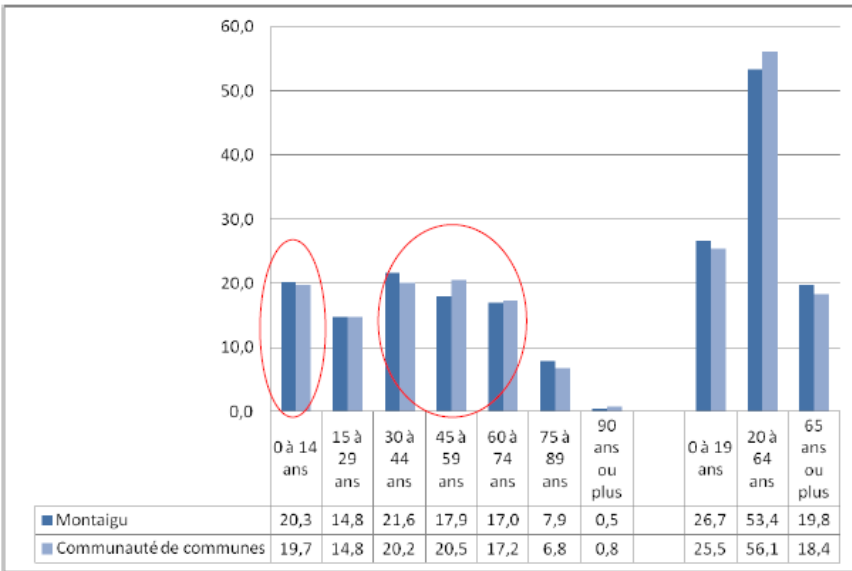
# Structure de la population

Population par grandes tranches d'âge – Commune de Montaigu



Les classes d'âges sont relativement stables entre 2010 et 2021, avec cependant une diminution des moins de 15 ans et des 45-59 ans en valeur absolue et une augmentation des 15-44 ans et des 60 ans et plus.

**Au sein de la population totale, le taux des moins de 30 ans diminue, ainsi que celui des 45-59 ans, contre une augmentation des 30-44 ans et des 60 ans et plus.**

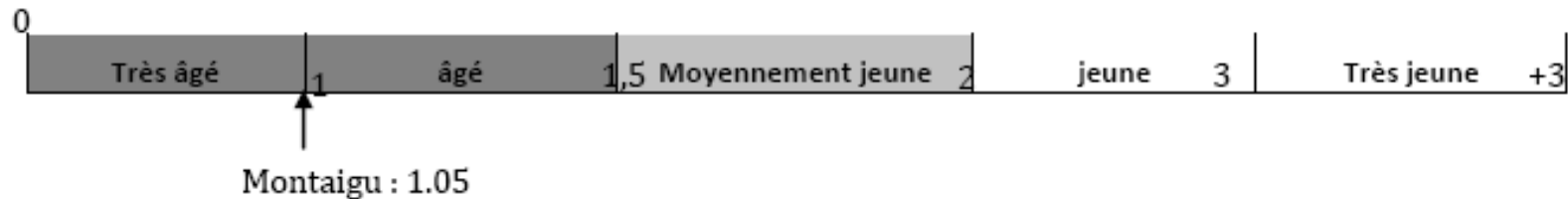


Les moins de 45 ans sont plus représentés au sein de la population de Montaigu enregistrant plus de deux points de différences (56,7 % à Montaigu contre 54,6% sur l'intercommunalité).

La classe d'âge des 75-89 ans est légèrement supérieure sur le territoire de la commune de Montaigu.

**La population est globalement plus jeune sur la commune de Montaigu avec cependant une structure par âge témoignant du vieillissement de la population en valeur relative.**

## ECHELLE DES INDICES DE VIEILLISSEMENT



Formule de calcul de l'indice de vieillissement:  
 $(0-19 \text{ ans}) \div [(60-74 \text{ ans}) + (\text{plus de } 75 \text{ ans})] = 1.05$

L'indice de vieillissement est de 1.05, pour comparaison l'indice enregistré au sein de la communauté de communes de la Champagne Picarde est de 1.02.

**La population est âgée voire risque de devenir très âgée, sans modification de la structure par âge par apport d'une nouvelle population.**



## CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

La population de Montaigu est composée de 50.42% d'hommes contre 49.48% de femmes ce qui est relativement équilibrée.

**La structure par âge de la population témoigne d'un vieillissement de la population** : le taux des moins de 30 ans diminue, ainsi que celui des 45-59 ans, contre une augmentation des 30-44 ans et des 60 ans et plus. Cependant, la structure de la population est légèrement plus jeune comparativement à celle enregistrée au sein de son intercommunalité.

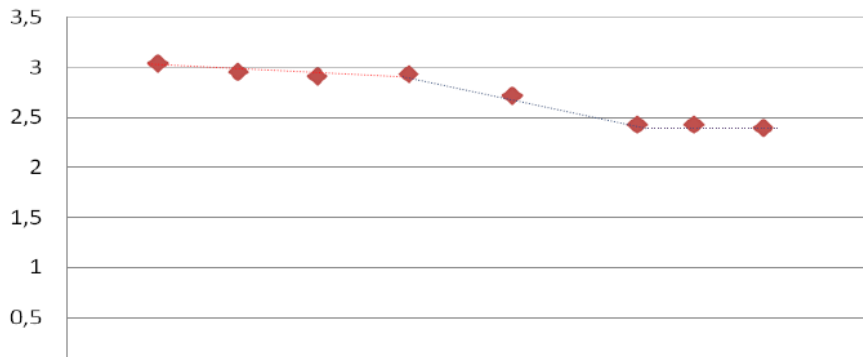
**L'indice de vieillissement de 1.05 correspond à une population âgée, qui risque de tendre vers une population très âgée dans une dizaine d'année s'il n'y a pas apport d'une nouvelle population. A titre de comparaison, cet indice est de 1.02 au sein de la Communauté de communes de la Champagne picarde.**

Les couples sans enfants représentent 38.7% contre 46.7% de couples avec enfants issus essentiellement du même couple. Les familles monoparentales sont de 15.2% et sont majoritairement composées d'enfants.

# La taille des ménages

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES (SOURCE : INSEE) – Montaigu

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,04	2,95	2,91	2,93	2,72	2,43	2,43	2,39

L'évolution de la taille des ménages s'est réalisée par phase :

Une première phase de 1968 à 1990 avec une légère diminution du nombre moyen d'occupations par résidence principale : le taux passe de 3.04 personnes par résidence en 1968 à 2.93 en 1990, soit une diminution de 0.11 points en 22 ans ce qui représente 0.005 de diminution par an sur toute la période considérée.

Suivi d'une plus forte diminution de 1990 à 2010 : le taux d'occupation passe de 2.93 personnes par ménage à 2.43 occupants par résidence principale en 2010, soit une baisse de 0.5 en 20 ans, ce qui représente 0.025 point de diminution par an.

La dernière phase est une phase de très légère diminution ; le taux passant de 2.43 en 2010 à 2.39 en 2021, soit une diminution de 0.04 points (soit 0.0036 par an)

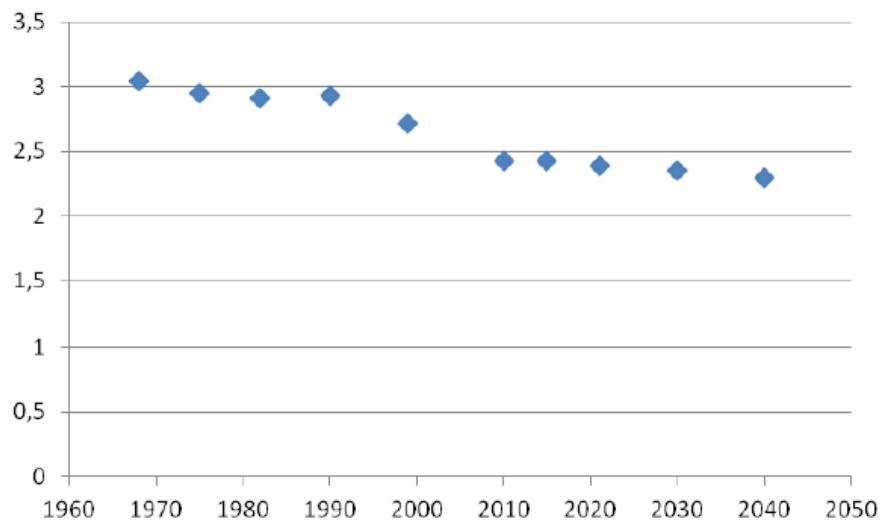
Période de diminution légère	Période de forte diminution	Periode de quasi stagnation
Diminution de 0.005 par an	Diminution de 0.025 par an	Diminution du taux d'occupation de 0.0036 par an



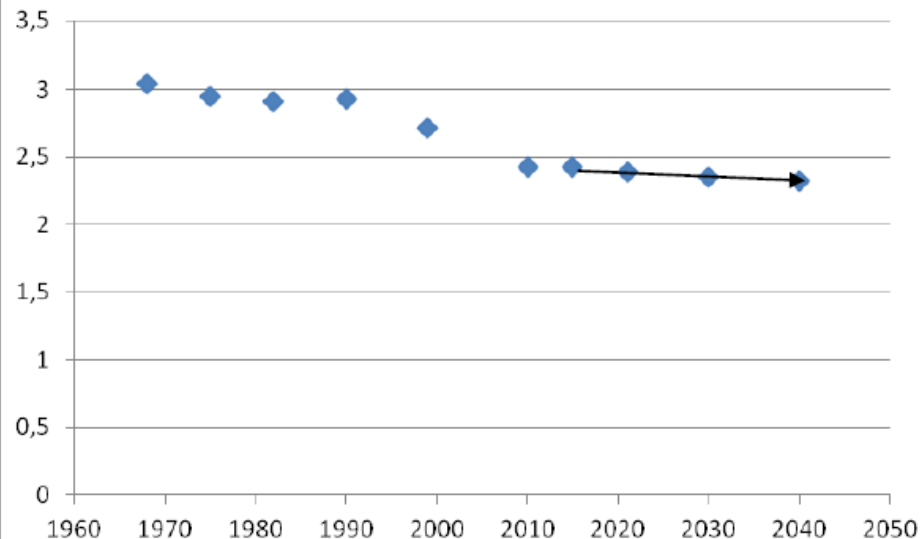
# Projection de la taille des ménages sur 15 ans – jusque 2040

Projection de l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale

2.3 personnes par résidences principale en 2040



2.35 personnes par ménage en 2030, puis 2,32 en 2040



## CONCLUSIONS DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES

La commune compte 30% de célibataires, de veufs, ou de divorcés des 15 ans ou plus et près de 70% de personnes mariées, pacsée ou en union libre

L'évolution de la taille des ménages s'est réalisée par phase.

La dernière phase est une phase de très légère diminution ; le taux passant de 2.43 en 2010 à 2.39 en 2021, soit une diminution de 0.04 points (soit 0.0036 par an)

**Compte tenu de la relative stabilité de cette diminution sur plusieurs périodes intercensitaires, il semble que cette variation se prolongera pour atteindre 2.3 à 2.33 personnes par résidence principale en 2040.**

La taille des ménages est sensiblement comparable à celle enregistrée au sein de la communauté de communes de la Champagne Picarde en 2021 : soit 2.39 personnes par résidence au sein de la commune de Montaigu contre 2.37 personnes par ménage pour l'intercommunalité.



# LA POPULATION ACTIVE ET LE NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE

POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE (SOURCE : INSEE)

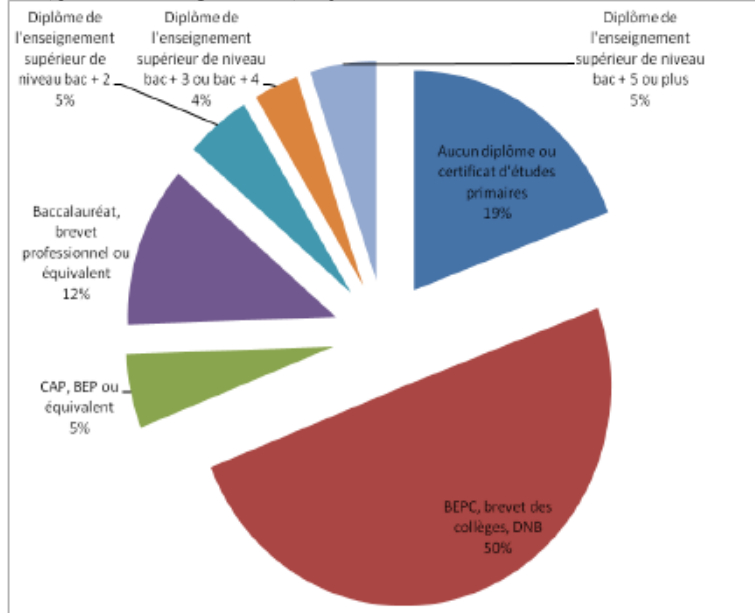
Type d'activité	2010 Montaigu	2015 Montaigu	2021 Montaigu	2021 Communauté de communes
Ensemble	458	464	458	12 898
Actifs en %	73,1	78,5	80,6	77,7
Actifs ayant un emploi en %	65,2	66	72,7	69,7
Chômeurs en %	7,9	12,5	7,9	8
Inactifs en %	26,9	21,5	19,4	22,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6	6,5	7,9	7,7
Retraités ou préretraités en %	12,8	7,3	5,4	6,7
Autres inactifs en %	8,1	7,7	6,1	7,8

**Le taux d'actifs augmente entre 2010 et 2021 de plus de 7 points, passant de 73.1% d'actifs à 80.6% d'actifs.**

**Les actifs ayant un emploi représentent près de 73%.**

Les étudiants et élèves augmentent ceci est à mettre en relation avec l'augmentation des plus de 15 ans (les enfants grandissent, et les plus jeunes deviennent moins représentés).

## CHOMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15-64 ANS PAR DIPLOME EN 2021



Le nombre de chômeurs est de 36 en 2021.

Le nombre de chômeurs diminue passant de 10.8% à 9.8%.

**Le taux de chômage est moins élevé sur le territoire de Montaigu** comparativement à la communauté de communes qui enregistre 10.3% de taux de chômageeurs est de 36 en 2021.

Le taux de chômage varie en fonction des diplômes

## DIPLOME LE PLUS ELEVE DE LA POPULATION NON SCOLARISEE DE 15 ANS OU PLUS

	2010 Montaigu	2021 Montaigu	Communauté de communes en 2021
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	31,4	20,6	22,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,3	5	5,6
CAP, BEP ou équivalent	29,6	32,7	30,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,1	18,5	18,9
Diplôme de l'enseignement supérieur	16,5	23,2	22

20% de la population non scolarisée ou plus n'ont aucun diplôme (ce qui est inférieur au taux de 22,7 % enregistré au sein de la communauté de communes de la Champagne Picarde.

Pour comparaison les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 22%.au sein de l'intercommunalité contre 23% au sein de la commune..

Le plus important représente les diplômes CAP, BEP ou équivalent : près de 33% de la population des 15 ans et plus non scolarisée.

**Le nombre de diplôme de l'enseignement supérieur est un autre indicateur du bon niveau socio-économique.**

## EMPLOI ET ACTIVITES

Indicateur sur l'emploi	2010	2015	2021	2021 Communauté de communes
Nombre d'emplois dans la zone	87	91	88	5 144
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	299	309	334	9 083
Indicateur de concentration d'emploi	29,2	29,4	26,3	56,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,8	61,7	60,7	60,5

Source INSEE 2021

**La commune compte 88 emplois en 2021, donnée relativement stable depuis 2010.**

**L'indicateur de concentration d'emploi est de 26,3** contre 56.6 au sein de la communauté de communes. Cette valeur de l'indice est à mettre en corrélation avec la taille de la commune et permet de conclure que c'est aussi une commune qui dispose d'emplois.

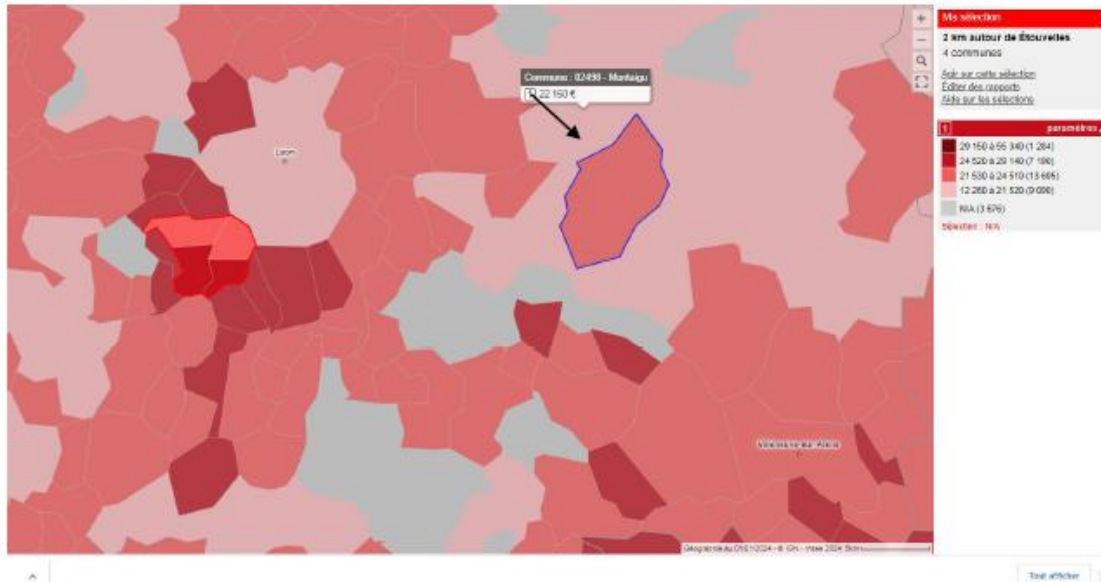
**La zone d'emplois est essentiellement celle de la zone d'emplois de Laon.** La commune située également entre Laon et Reims, certains habitants ont des emplois sur Reims.



## Les catégories socio-professionnelles et le niveau de vie

- Les salariés représentent 85% et près de 75% sont titulaires de la fonction publique ou en CDI.
- Les non salariés sont au nombre de 50. Il s'agit majoritairement d'indépendants et d'employeurs.

### Autres indicateurs socio-économiques Médiane du niveau de vie



La médiane du niveau de vie est relativement bonne avec 22150 euros.

## **CONCLUSIONS CONCERNANT LA POPULATION ACTIVE**

Le taux d'actifs augmente entre 2010 et 2021 de plus de 7 points, passant de 3.1% d'actifs à 80.6% d'actifs.

Le taux d'actifs est supérieur à celui enregistré au sein de l'intercommunalité en 2021 de près de trois points.

Les chômeurs sont de 7.9% sur Montaigu soit relativement proche du taux enregistré au sein de la communauté de communes de la Champagne Picarde (de 8%). Ce taux reste peu élevé

Le nombre de chômeurs diminue passant de 10.8% à 9.8%.

Le taux de chômage est moins élevé sur le territoire de Montaigu comparativement à la communauté de communes qui enregistre 10.3% de taux de chômage.

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est un autre indicateur du bon niveau socio-économique.

L'indicateur de concentration d'emploi est de 26,3 contre 56,6 au sein de la communauté de communes. Cette valeur de l'indice est à mettre en corrélation avec la taille de la commune et permet de conclure que c'est aussi une commune qui dispose d'emplois.

La zone d'emplois est essentiellement celle de la zone d'emplois de Laon.

Les salariés représentent 85% et près de 75% sont titulaires de la fonction publique ou en CDI.

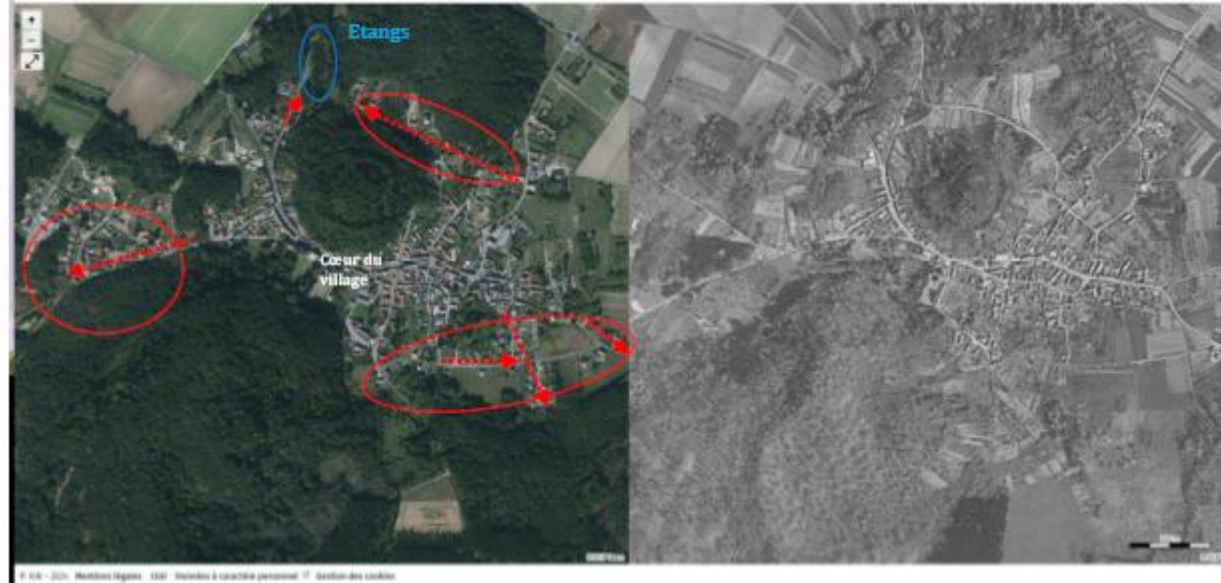
Les non salariés sont au nombre de 50. Il s'agit majoritairement d'indépendants et d'employeurs.



## Etude de l'évolution urbaine en fonction de la variation de la population et de l'habitat

2020

1950-1965



Depuis plus de trente ans, l'évolution de la population est positive révélant un attrait certain pour cette commune rurale.

**L'absence de document d'urbanisme a entraîné un développement plutôt inconsidéré sans réflexion d'ensemble, mais simplement guidé par la pression foncière.**

Les modes de développement qui en découlent sont les suivants :

Groupés en lotissement : entrées depuis Saint-Erme et depuis Mauregny ;

Isolés et contribuant à un mitage de l'espace : en direction de l'étang, au Nord.

Au Sud, sous forme de lotissements et de mitage.

Conséquence :

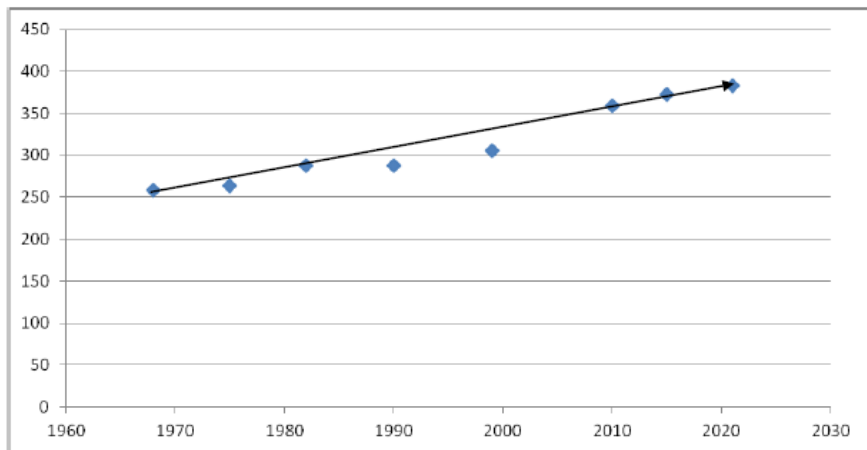
**La croissance urbaine se traduit par un éloignement progressif du cœur du village identifié par le regroupement de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente, de l'église, et des commerces de la rue principale de l'église.**

La boulangerie de Montaigu a fermé depuis peu et manque dans le village.

**Il convient de s'interroger sur la nécessité de recréer des pôles centraux secondaires et de veiller à la connexion entre les extensions urbaines et le village ancien.**

# Le logement

## Variation des logements

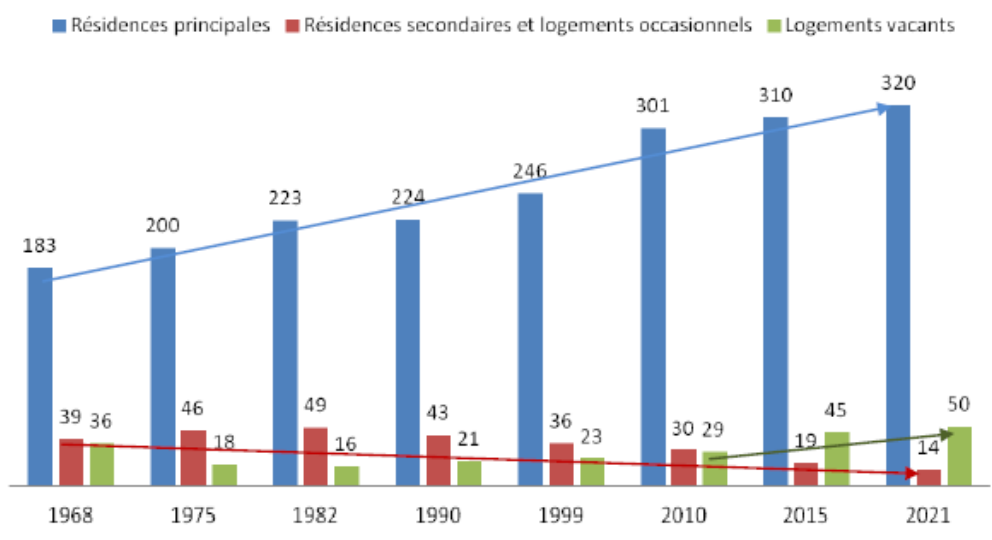


De 258 logements en 1968, la commune est passée à 383 logements en 2021, cela représente une augmentation de 125 logements en 53 ans, soit une moyenne de 2.4 logements par an supplémentaires.

Le linéaire témoigne d'une évolution relativement progressive et constante.

1990 et 1999, sont des variantes plus faibles de l'évolution des logements, qui sont ensuite rattrapées durant les autres périodes intercensitaires.

De 2010 à 2021, la commune passe de 359 logements à 383 logements, soit 24 logements en 11 ans, ce qui représente 2.2 logements supplémentaires par an



**Les résidences principales sont passées de 183 à 320 de 1968 à 2021 soit une augmentation de 137 résidences principales, ce qui représente une évolution de 2.6 résidences principales supplémentaires par an. Entre 1999 et 2021, les résidences principales passent de 246 unités à 320 unités, soit 74 RP en plus ce qui représente environ 3.4 résidences en plus chaque année.**

Les résidences secondaires passent de 39 unités en 1968 à 14 en 2021 soit une diminution de 25 unités durant la période considérée. Cependant, sans tenir compte des écarts, **elles représentaient 20 résidences secondaires environ.**





**Les logements vacants** sont passés de 36 unités en 1968 à **50 unités en 2021**, ce qui représente 15,6% du parc de logements.

L'âge du parc en est une conséquence également.



## 2.1.2 Etude des logements vacants

Sources : données Lovac et informations de la mairie. Mise à jour Mairie

1		21 bel air		Logement vacant
2	MAISON	0005 RUE DU BERCEAU		Logement vacant. Des travaux de réhabilitation sont à prévoir. Présence de fissures. Maison en vente depuis un moment.
3	MAISON	0001 B RUE COUR DE L EPEE		Logement vacant
4	Maison	1 rue Louis		Logement vacant, présence de fissures. Maison jouant un rôle dans la composition de la forme urbaine. Non habitée

## L'analyse de la vacance

5	Maison	14 rue de la Halle		Il s'agit d'un petit logement de 80 m <sup>2</sup> environ.
---	--------	--------------------	---	---

Logements vacants en indivision (avec également d'autres logements précisés ci-dessous)

6		9 rue de La Halle		Logement vacant. Logement fermé. Succession, indivision bloquée. Vacante depuis 5 ans.
7	Maison	5 ruelle Chantin		Logement vacant. Problème de fissures à traiter. Inoccupé depuis mai 2023. indivision

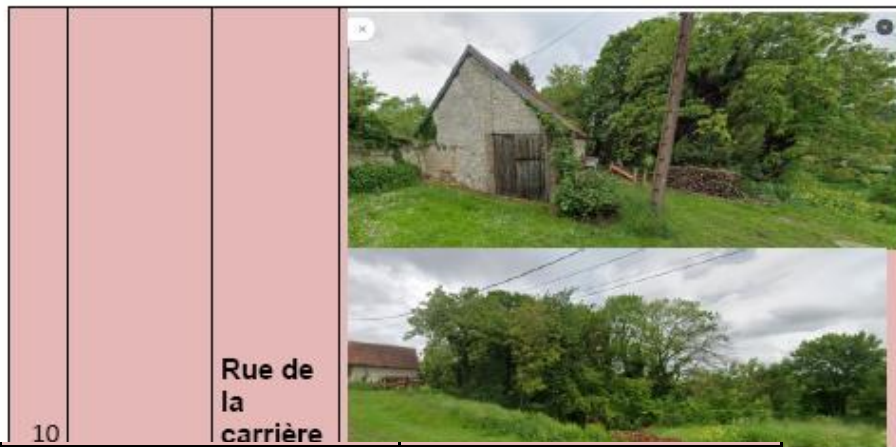
Logement en cours de vente, la maison devrait être prochainement vendue

## L'analyse de la vacance

8	MAISON	0007 BEL AIR		Maison en cours de vente
---	--------	-----------------	---	--------------------------

Logements de superficie très limitée – extension dans l'existant – garage – agrandissement d'une maison, renouvellement urbain pour un besoin particulier (exemple petit commerce local, commerce de produits de la ferme), extension d'une maison existante...

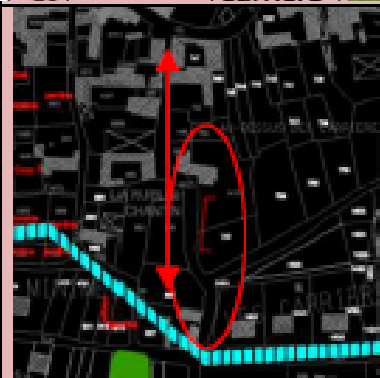
9	MAISON	0019 RUE DE LA HALLE		Logement vacant. 19 rue de la Halle (en retrait). Au fond du chemin. Logement vacant. Parcelle 734. Faible dimension moins de 50 m <sup>2</sup> .
---	--------	-------------------------	---	--



Bâtiment agricole en ruine possibilité de construire avec le 10 rue de la carrière  
Analyse des risques à identifier.  
A priori dénivelé et présence d'une ancienne carrière à ciel ouvert

Rue de la carrière

10



Faciliter les liaisons urbains entre l'ancien et le récent.



Logement vacant, réhabilitation ou renouvellement urbain.  
La maison a été achetée par un couple qui a entrepris sa réhabilitation. Ils viennent de temps en temps faire des travaux mais à ce jour, ne l'occupent pas à temps plein. Il conviendra de vérifier, si effectivement les travaux en cours sont un projet ou une réalisation effective. Le logement reste vacant à ce jour. Le propriétaire souhaite y passer sa retraite.

0010  
RUE DE  
LA  
CARRIÈRE  
11 MAISON



## Renouvellement urbain ou réhabilitation de plusieurs logements en des logements plus grands

41

12	MAISON	10-12-14 RUE DU PRIEURE		<p>INDIVISION RASSELET</p> <p>Le 14 correspond davantage à un local garage. Il s'agit d'une seule possibilité de maison sur les deux (une maison représente 40 m<sup>2</sup>). Cela représente avec débarras et garage, une possibilité de une à deux maison (s).</p> <p><b>Possibilité de renouvellement urbain ou en réhabilitation.</b></p>
----	--------	-------------------------------	--	--





Logement vacant –  
structure de corps de  
ferme.  
Dans un écart isolé.  
Difficulté  
d'intervention – écart  
peu propice au  
renouvellement urbain

# L'analyse de la vacance

## Logements inhabitables et bâtiments agricoles non utilisables.

14	MAISON	0016 RUE DE ST ERME		Logement vacant. Présence de fissures. <b>Maison non habitable</b> en l'état. Il s'agit d'une maison de garde forestier pour les besoins d'une exploitation agricole et forestière (Mme Bresson)
15	MAISON	0005 RUE DE LA CROISET TE		Logement vacant <b>inhabitable</b> . Indivision vide, taxe non payée.
16	MAISON	0012 RUE DU BERCEAU	 	<b>Logement inhabitable</b> Maison délabrée à l'abandon Logement vacant. Cependant la végétation recouvre l'ensemble de la parcelle cadastrale. Possibilité renouvellement urbain – ou espace naturel. Superficie 250 m <sup>2</sup> au sol de la parcelle.
17	MAISON	01 et 0003 RUE DE MAUREG NY		Inhabitable Prévision de box à chevaux, activité agricole et forestière.

18	MAISON	0007 RUE DE L'EGLISE		<b>inhabitable</b> Ancien maison de l'instituteur près de l'école. Occupé pour les besoins de l'atelier communal (serre). Démolition prévue après vérification de la structure et de l'état dégradé – risque. <b>Extension de l'établissement scolaire, ou projet de serres pouvant permettre aux scolaires de découvrir la flore et de s'y investir.</b>
19	Ancien centre sapeur pompier – bâtiment et non logement	Place de l'église		Restructurer la place par un projet de réhabilitation de l'ancien centre de défense incendie (voir superficie et possibilité financière)  Possibilités : - accueillir un magasin de vente de produits locaux des fermes. - prévoir un lieu communal pour accueillir les randonneurs (activités touristiques, chemins...) rassemblant les informations, de type guichet touristique, (ouvert le samedi matin), accueil public à l'extérieur. - Dépôt de pain et pâtisseries (avec une boulangerie locale)



## **CONCLUSIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS VACANTS**

**19 logements vacants sont recensés et une grange en ruine.**

Sur l'ensemble de ces logements :

**9 logements vacants dont :**

2 logements avec travaux (présence de fissures...)

2 logements en indivision,

1 logement en cours de vente (relativement récent),

1 logement d'une superficie de moins de 50 m<sup>2</sup> servant davantage pour l'agrandissement de la maison d'habitation proche.

### **Renouvellement urbain possible**

10-12-14 rue du Prieuré (possibilité d'une ou deux maisons compte tenu de la superficie) ou d'une opération de béguinage

Corps de ferme isolé – Le Billon difficilement utilisable pour un renouvellement urbain

Rue de la carrière possibilité d'une zone constructible (vérifier les risques – présence d'un dénivelé possibilité ancienne carrière) – hangar agricole en ruine et éventuellement d'un ancien corps de ferme (voir si rénovation en cours effective).

**6 Logements totalement inhabitables et / ou en ruine ne pouvant être comptabilisés en logements vacants.**

**Les logements vacants correspondent donc à 9 logements vacants, un corps de ferme et deux renouvellements urbains possibles**

## Possibilité d'intervention de la municipalité :

Taxe sur logements vacants à mettre en place

Réflexion à mener sur la réhabilitation et le renouvellement urbain.

Risque de rupture de la scénographie urbaine à terme, compte tenu des anciennes maisons vacantes. Impact à terme sur la forme urbaine et l'architecture remarquable.

Réhabilitation :

Mener une réflexion sur la réhabilitation (guichet d'accueil pour les financements ...)

Eventualité de site patrimonial remarquable afin d'éviter de dénaturer la scénographie urbaine.

*Un **site patrimonial remarquable** est, en droit français, le site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public<sup>1</sup>.*

*Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créé par la loi du 7 juillet 2016 ce classement se substitue aux secteurs sauvegardés, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).*

Renouvellement urbain : des outils à mettre en place

Possibilité de prévoir une orientation d'aménagement et de programmation

Possibilité de rencontre avec l'organisme EPFL (établissement public foncier) pouvant réaliser les opérations de renouvellement urbain en prenant soin des éléments patrimoniaux.

L'EPFL et l'EPFLO se partagent le territoire de l'Aisne.

Problème des indivisions au sein du village.

*Une analyse plus approfondie permettra d'établir un bilan des possibilités foncières des logements vacants et/ou renouvellement urbain. Elle nécessite une réflexion sur les outils à mettre en place lors de l'élaboration du document d'urbanisme.*

**Il s'agit essentiellement de maisons** : 96.4% sont des maisons, les appartements augmentent légèrement entre 2010 et 2021 passant de 8 à 12 appartements. Ils ne représentent que 3.1 % du parc.

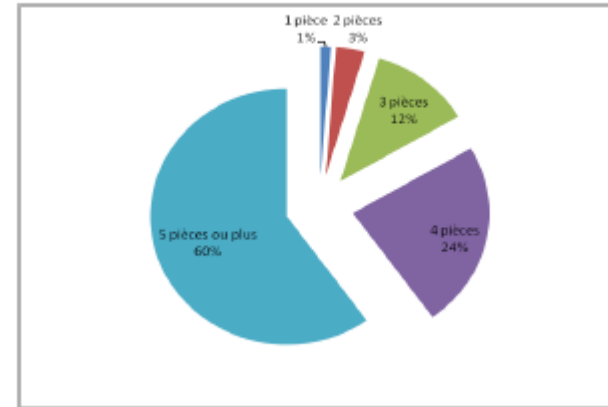
Le nombre moyen de pièces est de 4.9. dont les maisons de 5 pièces et les appartements de 2.4 pièces. La taille des logements augmente entre 2010 et 2021 passant de 4,5 pièces à 4.9 pièces

REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES EN NOMBRE DE PIECES (SOURCE : INSEE) - MONTAIGU

Nombre de pièces	2010	% 2010	2015	% 2015	2021	% 2021	Evolution de 2010 à 2021	% Communauté de communes en 2021
Ensemble	301	100	310	100	320	100	19	100
1 pièce	3	1	1	0,3	4	1,2	1	0,5
2 pièces	11	3,6	9	2,9	11	3,4	0	3,6
3 pièces	62	20,5	44	14,2	38	12	-24	11,1
4 pièces	90	29,9	74	23,9	75	23,5	-15	25,1
5 pièces ou plus	136	45,1	182	58,7	192	60	56	59,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

NOMBRE MOYEN DE PIECES DES RESIDENCES PRINCIPALES (SOURCE : INSEE)



**84% des résidences principales sont composées de 4 pièces et plus. Les 3 pièces représentent 12%.**

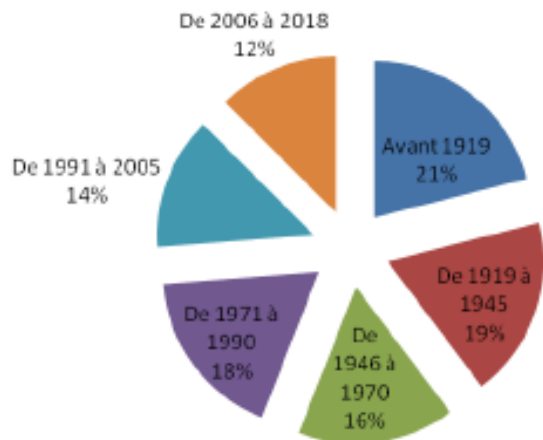
**Les 5 pièces ou plus sont de 60%.**

Les taux enregistrés au sein de l'intercommunalité sont relativement comparables.

Les 5 pièces et plus augmentent entre 2010 et 2021 de 56 unités. Les logements composés de 2 et 3 pièces diminuent entre 2010 et 2021, principalement par regroupement de logements et création de nouveaux logements plus grands (5 pièces et plus).



## L'ancienneté du parc de logement et le niveau de confort



**123 résidences principales datent d'avant 1945, soit près de 40% du parc.**

56% du parc date d'avant 1971.

Le rythme de construction annuel pour les périodes après 1971 est le suivant :

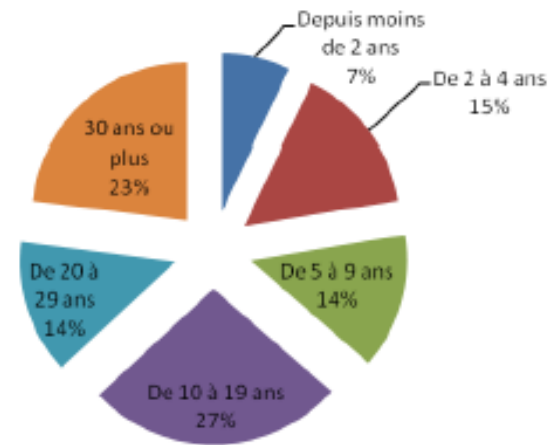
1971-1990 : 2,89 résidences principales par an.

1991-2005 : 3.07 résidences principales par an.

2006-2018 : 3.25 résidences principales par an.

Conclusion : le rythme de construction des résidences principales augmente depuis 1971 pour atteindre 3.25 résidences par an.

## ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE EN 2021



Les habitants sont très attachés à leur lieu de résidence : 37% occupent leur résidence depuis plus de 20 ans, 64% depuis 10 ans et plus.

**Le confort : En termes de confort, en 2021, quasiment toutes les RP sont dotées d'une salle de bain avec baignoire ou douche, à l'exception de 9 RP.**

**Le chauffage central est individuel ou tout électrique.** Le bois et le granulé sont également des sources d'énergie utilisées.

**73.4% sont des propriétaires, contre près de 26% de locataires.** Les propriétaires augmentent de 2010 à 2021.

## **CONCLUSIONS SUR LA THÉMATIQUE DES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT**

De 258 logements en 1968, la commune est passée à 253 logements en 2021, cela représente une augmentation de 118 logements **soit 2.4 logements par an entre 1968 et 2021.**

**La variation récente de 2010 à 2021 montre une progression annuelle de 2.2 logements.**

Les résidences principales sont passées de 183 à 320 de 1968 à 2021 soit une augmentation de 137 résidences principales, ce qui représente **une évolution de 2.6 résidences principales supplémentaires par an.**

Entre 1999 et 2021, les résidences principales passent de 246 unités à 320 unités, soit 74 RP en plus ce qui représente environ **3.4 résidences en plus chaque année.**

Les résidences secondaires diminuent depuis 1968 passant de 39 unités à 14 en 2021.

L'analyse des logements vacants fait **apparaître la nécessité d'une réflexion à mener concernant les réhabilitations, le renouvellement urbain.** En effet, **il existe, au regard de cette vacance, un risque de modification durable de la morphologie urbaine et de la scénographie.**

A noter l'effort de la municipalité par la réalisation d'une réhabilitation rue de l'église.

96.4% sont des maisons, les appartements augmentent légèrement entre 2010 et 2021 passant de 8 à 12 appartements. Ils ne représentent que 3.1 % du parc.

**Le nombre moyen de pièces est de 4.9** dont les maisons de 5 pièces et les appartements de 2.4 pièces. La taille des logements augmente entre 2010 et 2021 passant de 4,5 pièces à 4.9 pièces.

123 résidences principales datent d'avant 1945, soit près de 40% du parc.

**56% du parc date d'avant 1971.**

Le rythme de construction annuel pour les périodes après 1971 est le suivant :

1971-1990 : 2,89 résidences principales par an.

1991-2005 : 3.07 résidences principales par an.

**2006-2018 : 3.25 résidences secondaires par an.**

**Les habitants sont très attachés à leur lieu de résidence.** Compte tenu de la structure par âge de la population et de l'âge du parc, **il serait souhaitable de mener une réflexion sur la réalisation d'un petit béguinage**, permettant aux personnes plus âgées, de disposer d'un logement

# Le SCOT concernant le développement urbain de la commune. Le PLU et le SCOT devront prendre en compte le SRADDET

La commune de Montaigu est identifiée en commune rurale en village France Nord au sein du SCOT. La programmation du SCOT est de 17 logements par an soit 12.5%

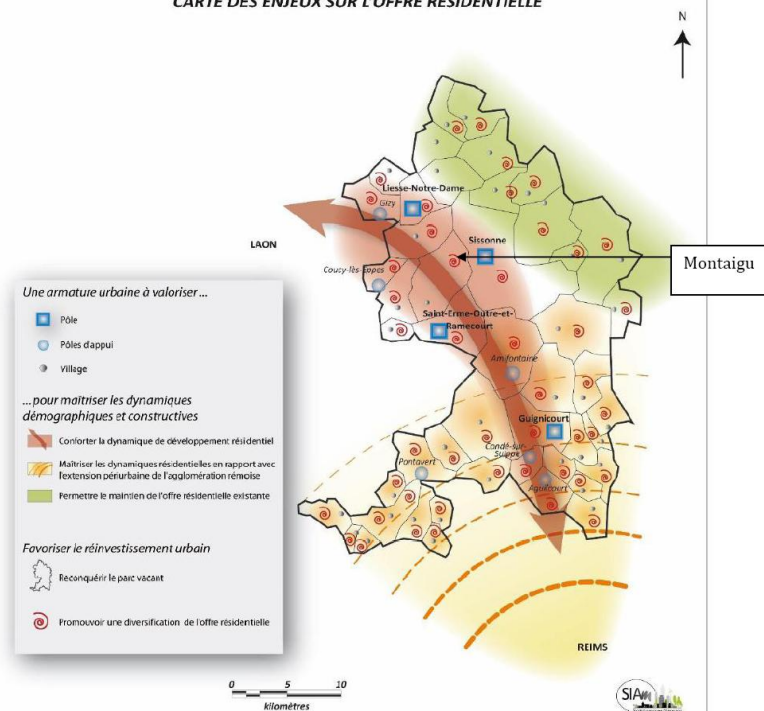
Les parties actuellement urbanisées de ces communes pourront s'étendre dans le cadre d'un développement maîtrisé, respectueux de l'environnement et réalisé en continuité avec le bâti existant.

Les options d'aménagement prendront en compte le maintien des caractéristiques du milieu rural. L'extension urbaine demeurera compatible avec l'échelle et la morphologie des ensembles bâtis.

A l'échelle de la commune de Montaigu, il s'agit de :

- Diversifier l'offre de logements afin de fluidifier les parcours résidentiels
- Diversifier la typologie des nouveaux logements
- D'être moins consommatrice de foncier
- Améliorer le confort et favoriser la réhabilitation dans l'ancien
- Mobiliser le parc de logement vacant, requalifier les friches et locaux vacants
- Résorber l'habitat indigne
- Prévoir une réflexion sur les logements moins énergivores
- Il est demandé un inventaire des friches agricoles et économiques
- Une réflexion sur l'habitat groupé est à mener (quelle structure moins consommatrice d'espace en assurant la cohérence avec l'identité locale)

CARTE DES ENJEUX SUR L'OFFRE RESIDENTIELLE





# Le programme départemental de l'habitat

La loi portant engagement sur le logement (ENL) du 13 juillet 2006 a institué l'obligation d'élaborer dans chaque Département un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Cette nouvelle édition est le fil rouge de la politique départementale de l'habitat pour la période 2020-2025.

## **AXE n°1 : Habitat et territoires : le PDH**

### **comme générateur de cohésion territoriale et d'attractivité**

**Favoriser l'accueil de nouvelles populations en privilégiant un renforcement de l'attractivité des centres-bourgs/pôles équipés (proximité des emplois, services et transports)**

**Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc existant fragilisé, privé et public**

**Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance**

**Partenaires :** Région, ARS, DDCS (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne), CAF/MSA, opérateurs privés et bureaux d'études, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, DDT/Anah, bailleurs sociaux et privés, syndicats et gestionnaires d'immeubles, associations d'insertion par le logement

## **Leviers d'action – pistes d'intervention**

- Encourager la mise en place de dispositifs incitatifs opérationnels (OPAH, OPAH-RU, PIG) pour assurer une couverture complète du territoire et renforcer ces dispositifs en direction des centres-bourgs/cœurs de ville ;
- Encourager les opérations d'acquisition-amélioration du parc privé existant par les bailleurs sociaux ou les collectivités (EPCI, communes) ;
- Réduire le nombre de logements indignes et non-décents du parc existant par un repérage et un signalement des situations, une articulation des interventions et un partage de l'information ;
- Centraliser les informations (adresses, procédures, avancement) qui sont produites par les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (ARS, CAF/MSA, collectivités) au sein d'une base unique permettant d'améliorer l'observation sur l'ensemble du département et optimiser les interventions des acteurs concernés ;
- Mieux faire connaître et développer l'action des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (Pôle Départemental LHI, ARS, CAF/MSA, collectivités...).

# Le programme départemental de l'habitat

## Axe n°2 : Habitat et populations : le PDH comme réponse équilibrée à la diversité des besoins des ménages axonais

Accorder une attention particulière aux ménages fragilisés sur le plan économique et social

Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et améliorer l'accessibilité des logements pour les personnes handicapées

Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage

## Axe n°3 : Habitat et développement durable : le PDH comme véritable outil de développement durable des territoires

Veiller à une utilisation économe du foncier en favorisant la densification et en proposant de nouvelles formes d'habitat

Encourager une approche globale de la question environnementale dans l'habitat

# Les migrations alternantes et l'emploi

La commune de Montaigu appartient à la zone d'emploi de Laon, et secondairement celle de Sissonne et Reims. **Une gare est également présente à Saint-Erme** (5 minutes en voiture de Montaigu), elle dessert Laon en 15 minutes et Reims en 30 minutes (environ 8 trajets aller-retour par jour). Le hameau proche de Saint-Erme, le Bois des Broches est en continuité urbaine avec Saint-Erme, les habitants bénéficient de la proximité de la gare de Saint-Erme.

La ligne de bus 548 permet de rejoindre Laon depuis Montaigu (environ 40 minutes, 3 fois par jour).

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI QUI RÉSIDENT AU SEIN DE LA COMMUNE DE MONTAIGU

Zone du lieu de travail	2010	%	2015	%	2021	%	2010-2021
Ensemble	299	100	309	100	334	100	+35
Travaillent :							0
dans la commune de résidence	48	16	59	19,1	53	15,8	+5
dans une commune autre que la commune de résidence	251	84	250	80,9	281	84,2	+30

**53 Montaculains travaillent également au sein de la commune de Montaigu ce qui représente près de 16% des actifs de plus de 15 ans.** Il est également intéressant de constater que ce nombre augmente entre 2010 et 2021 de 5 habitants. **Les trajets domicile-travail sont ainsi réduits.**

La commune de Montaigu enregistre **88 emplois en 2021** (source INSEE exploitations 2024).

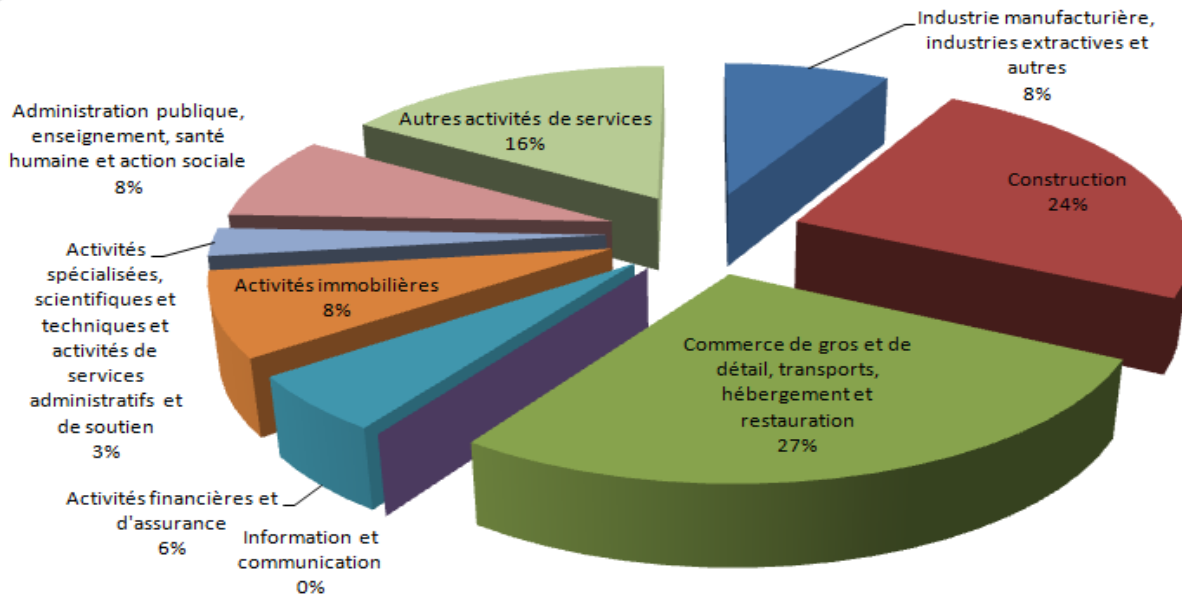
**Le nombre d'habitants travaillant dans la commune représente 60% des emplois de Montaigu.**

5.4% n'ont pas de transport et travaillent à domicile au sein de la commune de Montaigu. La marche à pied représente 3%, le transport en commun et le vélo représente environ 2% des déplacements domicile-travail. **La voiture reste prépondérante avec près de 90 % des migrations alternantes.**

**Il conviendra d'analyser les moyens mis en œuvre au sein de la Communauté de communes : co-voiturage...**

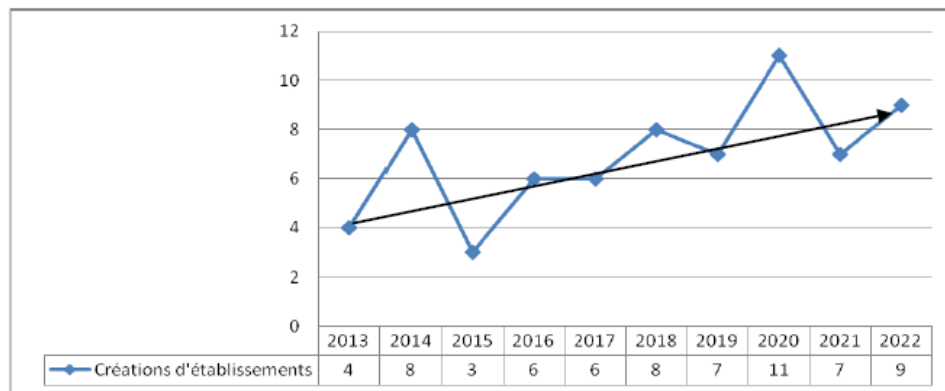


## Activité : l'emploi sur la commune



La commune de Montaigu compte 37 unités légales économiquement en 2021. Plus de 51% des unités sont **des entreprises de construction, ou de commerces de gros et de détail, transports, hébergements et restauration**. 16% sont des autres activités de service. La commune enregistre 9 créations d'établissements en 2022, **dont 4 dans le secteur commerce de gros et de détail, transport hébergement et restauration**.

EVOLUTION DES CREATIONS D'ETABLISSEMENTS – COMMUNE DE MONTAIGU



En 3 ans, de 2020 à 2022, le nombre de création d'établissements est de 27 établissements.

Information : cette donnée ne tient pas compte des fermeture ou reprise d'activités.

9 entreprises de travaux, constructions, plomberie...

6 entreprises liées à la restauration et boissons.

13 entreprises de cultures, élevages, sylviculture, exploitation forestière et soutien.

4 activités de coiffure et soins de beauté.

4 entreprises liées à l'immobilier.

1 entreprise industrielle.

L'activité touristique reste faiblement présente en dehors de la restauration rapide et traditionnelle.

**Maintien de petits commerces par la municipalité, notamment du café central (place de l'église)**

**Une réussite pour assurer la vie locale.**

**Il manque cependant un petit commerce de type boulangerie – pâtisserie.**

## Activité : l'emploi sur la commune



**Une enquête entreprise a été réalisée durant l'élaboration du PLU.**

**Il en ressort les besoins identifiés suivant :**

**Les thématiques du développement touristique et structures liées :**

### **Haras du Billon**

Possibilité : gites temporaires autour du cheval.

Problème des nuisances sonores depuis l'arrachage des arbres le long de l'autoroute.

### **L'événement : restaurant.**

15 bois des broches.

Problématique de stationnement (stationnement manquant une 30 aine de places pour les manifestations festive et cérémonie (mariage...) et d'agrandissement pour une activité complémentaire. Projet : aire de camping car, ou habitations insolites

### **Monsieur Cottereau Rémy.**

cultive une parcelle en bio (fraise sous serre, et légumes en vente directe). Poursuivre la vente directe.

### **Autres thématiques :**

#### **- Soins beauté**

**Instant coiffure** Projet esthétique pour sa fille. Extension dans les locaux ou dans un autre local adapté pouvant appartenir à la municipalité.

Présence d'un parking à proximité du service. Volonté de pouvoir exposer lors de manifestations festives.

#### **- Projet d'ossature bois – construction Entreprise Evrad. **Projet de reprise avec besoins d'agrandissement.****

#### **- Besoin de stockage de matériel Morgan Bourdon. **Travaux de plâtrerie.****

Rue des chartiers. **Besoin : pour stockage de matériel.**

#### **- Bus food Food Treck.**

Problématique : demande de localisation pour son bus food, une fois par semaine.

Il est possible que son activité nécessite la réalisation d'un espace aménagé sur le terrain d'assiette de sa propriété

Prévision aménagement d'une grange.



## **Pérenniser le tissu économique local**

### **Développer l'emploi en organisant l'accueil des activités économiques et commerciales**

Au regard de cette ambition, il convient de :

- définir les espaces à vocation économique,
- hiérarchiser ces espaces au regard du rayonnement des entreprises et de leurs besoins fonciers,
- maîtriser la consommation de nouveaux espaces nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises tout en respectant la préservation des espaces naturels, l'activité agricole présente sur le territoire et l'équilibre par rapport à la construction de logements.

### **Prioriser le développement économique dans le tissu urbain existant et sur les espaces libres déjà urbanisés.**

Afin de limiter l'étalement urbain, le SCoT incite à la densification des espaces économiques existants en privilégiant l'utilisation des dents creuses, la réhabilitation et la requalification des friches et locaux vacants existants à la fois en centralité urbaine et en périphérie, avant la mise à disposition de foncier nouveau.

A ce propos, il est demandé aux communes de réaliser l'inventaire des friches agricoles et économiques (industrielles, artisanales, commerciales,...) notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Cette meilleure connaissance des friches permettra ainsi ensuite d'engager des réflexions sur les manières de les aménager

Les communes **peuvent** dans leurs documents d'urbanisme délimiter les secteurs de centres-bourgs et centres de quartiers existants ou en devenir, au sein desquels l'implantation d'activités commerciales et artisanales (cf.annexe) est privilégiée. Ces secteurs sont délimités en compatibilité avec la définition de la centralité urbaine et les critères de délimitation suivants :

- Favoriser les secteurs aux caractéristiques urbaines appropriées au développement du commerce :
  - secteurs présentant une densité et une continuité du bâti,
  - secteurs présentant une mixité des fonctions (habitat, équipements publics, activités de services, commerces, activités médicales, professions libérales...);

Le commerce de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente s'implante préférentiellement dans les centres bourgs, afin de conforter l'offre commerciale des centres bourgs dans une logique de complémentarité centralité-périphérie.

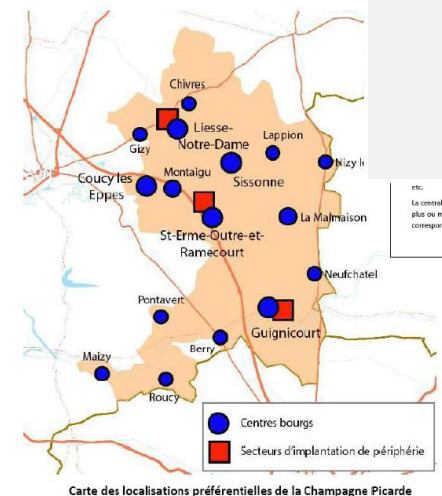
Toutes les centralités villageoises des communes incluses dans le périmètre du SCoT de la Champagne Picarde sont des localisations préférentielles pour le développement du commerce et de l'artisanat (notamment de bouche) de proximité (commerce inférieur à 300 m<sup>2</sup> de surface de vente).

**Tableau des vocations commerciales par localisation préférentielle pour le commerce d'envergure**

Niveau de fonction commerciale	Polarité	Pôle	Commerces > 300 m <sup>2</sup> de surface de vente		
			Achats hebdomadaires	Achats occasionnels lourds	Achats occasionnels légers
Proximité/ hyper proximité	Montaigu, La Malmaison, Gizy, Chivres, Lappion, Nizy le Comte, Neufchâtel, Berry-au-bac, Pontavert, Roucy, Maizy	Centres-bourgs	500 m <sup>2</sup> (700m <sup>2</sup> )		
	Localisation préférentielle pour les nouveaux développements				

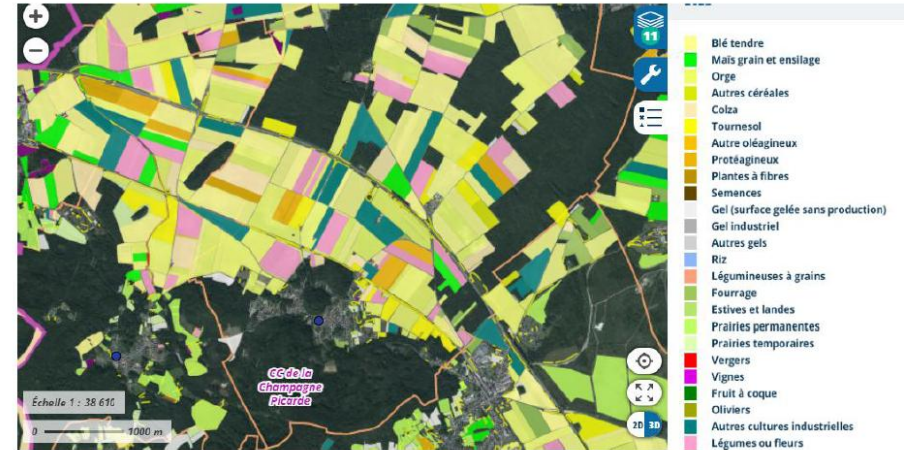
- Renforcer l'identité du territoire à travers la valorisation des atouts touristiques

La commune de Montaigu est identifié en centre-bourg.





COUVERT AGRICOLE - REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (SOURCE : GEOPORTAIL)



La carte des sols révèle :

- De fortes pentes au sud du territoire communal, présence d'eau lors de fortes précipitations au pied des buttes et de la cuesta.
- Des cours d'eau au Nord et à l'Ouest du territoire.
- Les bois et forêts recouvrent les espaces humides ou à hydromorphie plus marquée, et les pentes, buttes et cuesta.



## RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Montaigu données agreste 2020

SAU moyenne 169,7 ha

Nombre d'exploitations avec superficie irrigable : 4

### PORTRAIT DE TERRITOIRE - DONNÉES DE CADRAGE

PBS et SAU (évolution 2020/2010)



PBS : évolution 2020/2010 SAU : évolution 2020/2010

Montaigu France

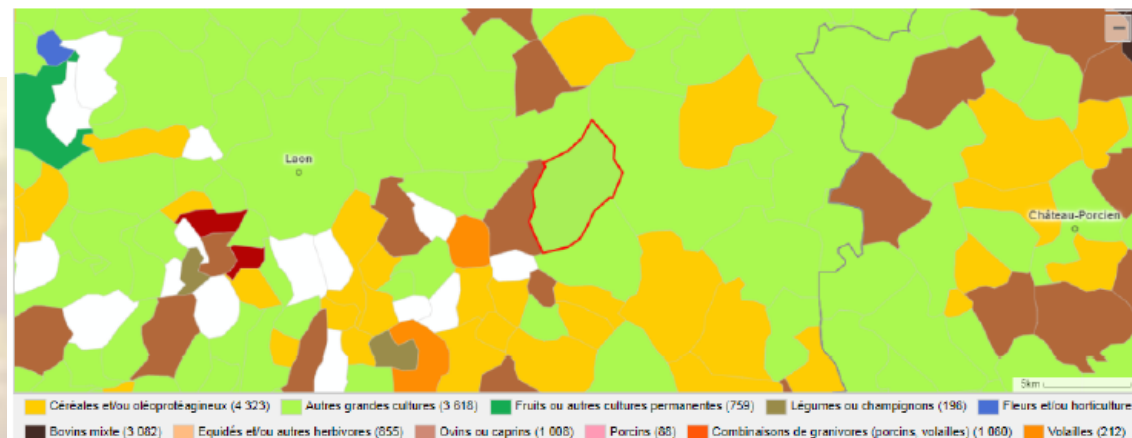
Source : Agreste - Recensements agricoles

Chiffres clés

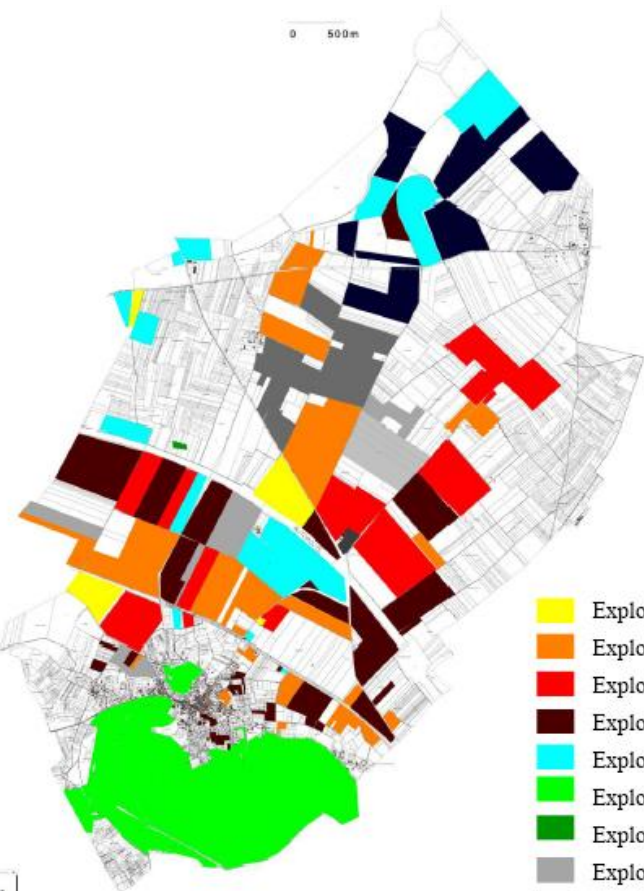
Indicateurs	Montaigu	France
Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)	5	416 436
PBS en 2020 (milliers d'euros standard)	1 388	65 224 552
SAU en 2020 (ha)	838	26 880 582

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### PORTRAIT DE TERRITOIRE - DONNÉES DE CADRAGE



0 500m



- Exploitant 1
- Exploitant 2
- Exploitant 3
- Exploitant 4
- Exploitant 5
- Exploitant 6
- Exploitant 7
- Exploitant 8
- Exploitant 9
- Exploitant 10
- Exploitants 11

Enquête agricole - Mairie de Montaigu

Nom	Structure juridique Typologie des exploitations	Elevage	Périmètre de protection	Culture et autres informations sur le corps de ferme	Vente directe à la ferme / autre activité	Projet	Problèmes / demandes	Autre : patrimoine / PLU
Exploitant 1 Condé-sur-Suippe	Nom propre	Non	Non	2 hangars sur la commune pour stocker le matériel agricole. 36 ha de culture (betterave, blé, colza). 90 ha en tout.  Pas de corps de ferme sur la commune		5 - 6 ans départ en retraite. Pas de successeur direct..		Demande changements de destination
Exploitant 2 Montaigu	EARL	non	non	Corps de ferme sur la commune. 220 ha donc environ 130 ha sur la commune (blé, betterave, légume industrielle, asperge)...	Vente à la ferme : asperges	Départ à la retraite dans deux ans. Repreneurs : deux enfants. Souhait de rester en agricole. Les enfants ne feront pas d'élevage.		Demande : rester en agricole, pas de souhait de construire, ni de renouvellement urbain.

Nom	Structure juridique Typologie des exploitations	Elevage	Périmètre de protection	Culture et autres informations sur le corps de ferme	Vente directe à la ferme / autre activité	Projet	Problèmes / demandes	Autre : patrimoine / PLU
Exploitant 3 Ferme du billon-Montaigu	EARL et entreprise travaux agricoles	Non	Non	Culture 203 ha en tout, 170 ha sur Montaigu (Colza, céréales, légumes industrielles). Logement saisonnier sur site.	Asperge et légumes	Non		Pas de souhait de changement de destination.
Exploitant 4 Montaigu	NR			2 corps de ferme, un ancien qui ne sera plus corps de ferme dans deux ans environ. La maison d'habitation sera reprise par les enfants. Habitation et dépendance ne seront plus agricoles				
Exploitant Corps de ferme sur Montaigu	EARL sellier	Non	Non	Corps de ferme sur Montaigu. 175 ha en tout dont 80 ha sur Montaigu. Cultures blé orge, maïs, colza, tournesol, asperges. Cultures légumières. Quelques pâtures. 2 MAE (mesures agroenvironnementales (le Prés réservé).				Demande changement de destination



Nom	Structure juridique Typologie des exploitations	Elevage	Périmètre de protection	Culture et autres informations sur le corps de ferme	Vente directe à la ferme / autre activité	Projet	Problèmes / demandes	Autre : patrimoine / PLU
Exploitant 6 Montaigu		Chevaux	50 m de périmètre de protection	Exploitation forestière essentiellement De nombreux espaces de bois.  Avec plan de gestion.  Convention avec le conservatoire d'espace naturel. Entraînement de chevaux de course. Box à chevaux. Hangar. Bois de chauffage		Vigne sur le mont. Projet de box à chevaux.		
Exploitant Pas de corps de ferme sur Montaigu		10 ruches		miel				
Exploitant 8 Corps de ferme sur Montaigu	EARL	Elevage Poulailler 700 poulets et 300 pintades	100 m	Produit fermier traiteur 78 ha en tout dont 40 sur Montaigu et 4ha loué à la commune.	Produit fermier.	Projet reprise des terres par son gendre.		

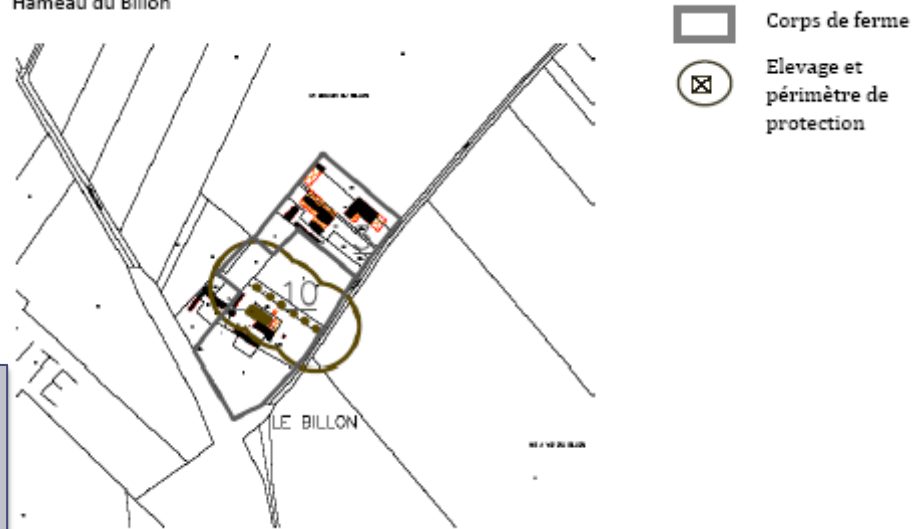
Nom	Structure juridique Typologie des exploitations	Elevage	Périmètre de protection	Culture et autres informations sur le corps de ferme	Vente directe à la ferme / autre activité	Projet	Problèmes / demandes	Autre : patrimoine / PLU
Exploitant 9 - Sissonne	SCEA	Non	Non	130 ha		Projet bâtiment d'élevage. stockage de pommes de terre ou légumes.		
Exploitant 10 Haras du Billon Corps de ferme sur Montaigu		Box à chevaux (une dizaine de chevaux)	50 m de périmètre de protection			Projet box et hangar/ Gites temporaires en lien avec l'activité équestre.	Problème de nuisances sonores à voir SANEF (depuis l'abattage des arbres)  Demande à établir par la mairie	
Exploitants 11 divers n'habitant pas à Montaigu		non		Dont un exploitant cultivant une parcelle en Bio à proximité de Sissonne (légumes et fraises sous serre vendues sur les			Une vente directe sur Montaigu dans un local pourrait être souhaitable concernant les légumes et fraises (diminution des transports)	

Mairie Gestion des marais			152 ha dans les marais (nord de la commune)  Lieux-dits : Punissimont section 1, Le pré Cotte ZB, Le pré réservé ZB, Les 20 arpents (ZP 66, la Fontinette ZP75					
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--



Les périmètres de protection autour des élevages : données indicatives et susceptibles d'évolution permettant uniquement de préserver l'élevage.

Hameau du Billon



**Que dit le SCOT concernant les activités agricoles ?**

- Pérenniser et diversifier les activités agricoles, notamment en faveur du développement de circuits de proximité et de projets touristiques
- Développer l'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes) et de produits de loisirs (ferme pédagogique, fermes équestres)
- favoriser les initiatives touristiques intégrant l'activité touristique (labels, circuits-courts, fermes pédagogiques...)



# Les équipements publics

<p><b>ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE</b></p> 	<p>4, rue du Prieuré 02820 Montaigu</p>	<p>Difficulté de stationnement à l'arrière de l'école. Entrée place du berceau.</p> <p>Accessible PMR (pente cependant à l'arrivée, avec aide possible) L'école est de plain pied.</p> <p>La garderie périscolaire est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 9h et de 17h à 18h45.</p> <p><b>Le transport</b> est assuré au départ de Montaigu, place du Berceau. Départ du bus 8h45, retour du bus vers 17h15.</p> <p><b>Situation</b> La garderie périscolaire se situe 2 rue Jean Moulin à Mauregny-en-Haye.</p>
<p><b>MAIRIE</b></p> <p>Salle de la mairie : elle peut accueillir environ 10 personnes.</p> <p>Salle des mariages : environ 20-30 personnes.</p>	<p>4, rue du Prieuré 02820 Montaigu</p>	<p>Difficulté d'accès PMR (pente). Cependant parking PMR et possibilité d'être assister.</p> <p>Concernant l'accessibilité PMR : une sonnette est disponible à l'extérieur de la mairie.</p>

<p><b>ATELIER COMMUNAL</b></p> 	<p>Derrière la mairie – proche de l'école</p>	<p>Risque bâtiment. Possibilité de réhabilitation Ou de transformation en serre (démolition)</p>
<p><b>SALLE POLYVALENTE</b></p>	<p>Place du Berceau</p>	<p>Accessibilité PMR assurée deux salles de 200 personnes et de 60 personnes pour la</p>

182

## Ecole de Montaigu :

Regroupement scolaire de Courtrizy-et-Fussigny - Mauregny-en-Haye- Montaigu

Classes de PS/MS, CE2, CM1/CM2

Paméla MASSET, directrice et coordinatrice du regroupement (classe de CM1/CM2)

École de Mauregny-en-Haye

- école maternelle niveaux MS et GS

- école primaire niveaux CP - CE1 - Mme RASSEMONT, directrice

Les derniers effectifs scolaires sont en attente pour visualiser les possibilités. Il serait souhaitable d'organiser une visite de l'école pour identifier les possibilités d'accueil du groupe scolaire.

## Les équipements publics

		deuxième salle.  La cantine de l'école se localise au sein de la salle polyvalente (petite salle)
TERRAIN DE PETITS JEUX 	Place du Berceau – à proximité de l'école	En cours d'aménagement. Légère pente. Réalisation récente
ESPACE DE JEUX 	Entre le chemin rural de la Cendrière et le chemin rural des Peupliers	
ETANG COMMUNAL 	Rue du grand Routy	Un aménagement naturel, paysager et sécurisé est à prévoir et en cours.

TERRAIN DE CAMPING CAR A PROXIMITE DU CIMETIRE MILITAIRE ET DE L'ETANG COMMUNAL 	Rue du Grand Routy	Réalisation récente.
AIRE D'ACCUEIL POUR RANDONNEURS 	Rue de L'église	
CIMETIERE COMMUNAL	Rue des Lignières – Ancien cimetière derrière l'église.	place suffisante, absence de besoin d'emplacement réservé.

**Conclusion : un hypercentre bien délimité à conforter. Un hypercentre commerçant pourrait être prévu.**



# Les besoins en équipements publics

## Besoins identifiés en termes d'équipements :

- Assurer une garderie scolaire au sein de la commune de Montaigu – dans la salle polyvalente, cela éviterait les transports scolaires et la difficulté d'accès pour les habitants.
- Aménager les places de stationnement et la place du Berceau (aménagement des stationnements et aménagement paysager)

Ecole sortie, les places de stationnement restent diffuses et il serait souhaitable de les organiser plus clairement



Aménagement paysager du mur le long de la place du Berceau :

Il conviendrait de prévoir l'aménagement végétalisé du mur : de type rosiers rose, lavande, sauge, hortensia rose et bleu (marquant la présence de l'école le long du mur). Conserver la présence d'enherbement (rappelant les usoirs faisant face au mur).

Exemples :



## Conserver et valoriser les usoirs existants de la place du Berceau :



Cela permet de matérialiser l'espace école / jeux du même aspect identitaire et matérialisant l'espace public.

Exemple de trompe l'œil. L'idée de rappel du mont et « nature locale » avec cet esprit de fresque « nature » - mur à l'entrée de la salle polyvalente, et l'école. Adaptée à la pédagogie scolaire, ou en projet artistique sur Montaigu : principe de fresque mais avec le rappel de l'identité du lieu.



## Aménager des liaisons entre l'école et le terrain de petits jeux : créer une sortie sur les terrains de petits jeux.

Espace de petits jeux fermé sur lui-même entraînant le départ direct après l'école sans transiter par l'espace de petits jeux.

**Recréer une circulation douce permettant d'utiliser cet espace pour organiser des liens intergénérationnels** (création de boulodrome sur l'espace restant à aménager) et prévision de sortie de l'école piétonne **assurant l'utilisation optimal de cet espace de jeux** (le passage permettant d'assurer son utilisation et créant un espace de vie convivial en sortie d'école).

**De l'espace fermé sur lui-même du terrain de jeux à un véritable espace public, lieu de convivialité : créateur de lien et de vie locale...**

La sortie bus serait identique à l'existant (sur la placette). **Cette séparation de la sortie piétonne et bus assurant un renforcement de la sécurité pour tous.**

## Les besoins en équipements publics



Prévoir la proximité du terrain de boulodrome dans l'hypercentre de Montaigu

- **Faciliter les liaisons douces entre les terrains de jeux et l'hypercentre** serait souhaitable, aménagement cycliste et stationnement cycliste (école, terrains de jeux).
- Cimetière : créer un jardin du souvenir végétalisé.
- **Déplacer le boulodrome vers l'hypercentre, de préférence proche de l'école (espace intergénérationnel).**
- **Prévoir une serre à proximité de l'école servant également de serre communale** – lieu pédagogique scolaire et atelier communal

# Les besoins en équipements publics

- Prévoir un agrandissement de l'école, ou une sortie en direction de la rue du Berceau
- Prévoir un aménagement paysager de la citerne incendie à proximité de l'église



Entre le terrain de petits jeux et la citerne : Les essences à privilégier sont des essences réellement naturelles répondant au mont végétalisé entre autre : érable champêtre, cornouiller sanguin, noisetier... éventuellement fruitiers.

Le long de la rue de l'église (chemin rural du cimetière) la clôture de la « verrue verte » pourrait permettre de la dissimiler. Par exemples avec des plantes grimpantes et claustras / treillis (naturels) : lonicera, vigne, clématites (fleurissant à différentes périodes de l'année).

Le poteau incendie « bleu » contraste également avec la « verrue verte »... Une teinte naturelle semble souhaitable.



Un exemple d'intégration des bennes destinées à la collecte sélective.

- **Prévoir une meilleure intégration paysagère du centre de tri – ou un déplacement**  
Le positionnement du centre de tri juste en face du point de départ de chemins de randonnées est indélicat sur le plan paysager.  
C'est pourquoi il convient de réfléchir soit à une meilleure intégration, soit à son déplacement.



- **Prévoir un terrain d'accueil randonneurs de type bivouac et un lieu d'informations pour le touriste**

Les besoins en équipements publics

- **Poursuivre l'aménagement paysager et végétalisé autour de l'étang et réfléchir à une signalétique adaptée de type bois naturel. Les saules de coupe têtard serait un atout.**

Existant :



Exemples de Saules têtards :



**Faciliter les liaisons douces vers l'arrière – cheminement doux de randonnée chemin rural dit du Mont Saint Luc :**





- **Prévoir un terrain d'accueil randonneurs de type bivouac et un lieu d'informations pour le touriste**

Les besoins en équipements publics

- **Prévoir un aménagement paysager autour des terrains de jeux**



Masquer ou retirer la bordure « autoroute ».



Aménagement paysager de type fruitiers et coupe tard

- **Prévoir éventuellement un city park**
- **Prévoir l'aménagement paysager du « jardin du souvenir » - cimetière de montaigu.** Exemple d'aménagement paysager : jardin à l'anglaise, ou jardin romantique progressif personnalisé – nom prénom des défunts à chaque plantation.

## Que dit le SCOT concernant les équipements publics ?

### Améliorer et pérenniser l'offre en équipements et services

La desserte des équipements devra être adaptée à leurs principales vocations : desserte routière, piétonne, vélos et transports collectifs pour les équipements structurants, desserte piétonne et en vélos pour les équipements de proximité des communes.

#### - Les équipements scolaires

#### Prescriptions [P19]

Lors de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, le SCoT s'attachera à vérifier la compatibilité du développement urbain envisagé avec l'évolution attendue de l'organisation scolaire dans un contexte intercommunal en lien avec les communes voisines. Une analyse spécifique devra donc être intégrée dans le document d'urbanisme de la commune.

#### Recommandations [R6]

#### - Les équipements et services aux publics spécifiques (jeune/étudiants/personnes âgées)

Le développement de structures d'hébergement adaptées sera priorisé sur les pôles du territoire où existe une offre médicale de proximité.

L'allongement de la durée de vie en meilleure santé fait que l'entrée en hébergement spécialisé s'effectue de plus en plus tard pour les personnes âgées. Ainsi, la création de logements neufs adaptés ne pourra constituer la seule réponse. L'adaptation de l'habitat existant (accessibilité, mobilier, domotique, téléassistance...) recouvre également un enjeu majeur.

Le SCoT recommande que cette question de l'adaptation du logement au vieillissement – ainsi qu'au handicap - soit approfondie par les Collectivités du territoire et les différents acteurs de ce secteur (Département, ANAH, MSA...).

Prochaines étapes du PLU :

- Environnement, continuités écologiques et randonnées
- Analyse architecturale et paysagère
- Risques